



INSTITUT RÉGIONAL
DE FORMATION
CHU DE REIMS

PROJET PEDAGOGIQUE 2026-2027

IFA DU CHU DE REIMS
45 RUE COGNACQ JAY

51 092 REIMS

☎ 03-26-78-74-96

✉ ifa@chu-reims.fr

Institut de Formation des Ambulanciers



www.chu-reims.fr

Sommaire

Introduction	Page 1
1. Présentation de l'école	Page 2
1.1. Les locaux et équipements	Page 2
1.2. L'équipe pédagogique	Page 3
1.3. L'environnement stratégique de l'IFA	Page 4
2. Les 3 piliers du projet pédagogique	Page 6
2.1. Des valeurs	Page 6
2.2. Des principes	Page 6
2.3. Des concepts pédagogiques	Page 8
3. Les caractéristiques de la formation	Page 12
3.1. L'enseignement théorique	Page 16
3.2 Le numérique en santé	Page 16
3.2. La formation clinique en stage	Page 17
4. L'évaluation et la certification en formation	
4.1. L'évaluation	Page 20
4.2. La certification	Page 22
4.3. Le suivi pédagogique des élèves	Page 22
5. AFGSU	Page 23
6. La formation d'auxiliaire ambulancier	Page 23
Annexes	

GLOSSAIRE

AA : **A**uxiliaire **A**mbulancier

AFGSU : **A**ttestation de **F**ormation aux **G**estes et **S**oins d'**U**rgence

ALR : **A**nesthésie **L**oco **R**égionale

ARS : **A**gence **R**égionale de **S**anté

CFARM : **C**entre de **F**ormation des **A**ssistants de **R**égulation **M**édicale

CESU : **C**entre d'**E**nseignement des **S**oins d'**U**rgence

CHU : **C**entre **H**ospitalier **U**niversitaire

DEA : **D**iplôme d'**E**tat d'**A**mbulancier

DREETS : **D**irection **R**égionale de l'**E**mloi, du **T**ravail et des **S**olidarités

EHPAD : **E**tablissement **H**ébergeant des **P**ersonnes **A**gées **D**épendantes

IADÉ : **I**nfirmier **A**nesthésiste **D**iplômé d'**E**tat

IDE : **I**nfirmier **D**iplômé d'**E**tat

IFA : **I**nstitut de **F**ormation des **A**mbulanciers

IRF : **I**nstitut **R**égional de **F**ormation

SAMU : **S**ervice **D'**Aide **M**édicale **U**rgente

SMUR : **S**ervice **M**obile d'**U**rgence et de **R**éanimation

INTRODUCTION

La formation des ambulanciers a été réorganisée à partir de la rentrée de septembre 2023 selon le nouveau référentiel de formation¹. L'arrêté du 11 avril 2022 définit notamment des blocs de compétences, des modules s'y afférant, les compétences à acquérir et les savoirs associés (théoriques, procéduraux et pratiques) et leurs modalités d'acquisition en institut de formation et en stage, ainsi que les critères et modalités d'évaluation et de validation. Les objectifs de formation répondent aux savoir-faire et aux compétences à développer. Ils correspondent à l'exigence minimale requise en formation pour délivrer le diplôme d'état d'ambulancier. Ils sont centrés sur un apprentissage professionnel qui correspond au « cœur » du métier.

Les critères d'évaluation des blocs de compétences permettent d'en mesurer l'acquisition. Les indicateurs, modalités, outils d'évaluation et de validation sont élaborés par l'instituts de formation en fonction des objectifs pédagogiques fixés.

Le projet pédagogique est fondé sur des valeurs de respect et d'honnêteté, et vise à former des ambulancier(s) compétents, autonomes, réflexifs, responsables et polyvalents. Il a pour objectif :

- Le développement des capacités d'initiative et d'anticipation en adéquation avec la diversité des lieux d'exercice et avec l'évolution des besoins de santé,
- L'apprentissage progressif des activités professionnelles,
- La réflexion sur un projet professionnel en fonction des aspirations de l'élève et du projet pédagogique de l'institut,
- D'assurer la cohérence entre les objectifs de formation, les fondements pédagogiques et les pratiques professionnelles,

Le référentiel de formation des ambulanciers a pour objet de **professionnaliser** le parcours de l'élève, lequel construit progressivement les éléments de sa compétence à travers l'acquisition de savoirs et savoir-faire, attitudes et comportements, ceci dans un contexte d'adultes en formation.

L'élève est amené à devenir un **professionnel autonome, responsable et réflexif**, c'est-à-dire un professionnel capable d'analyser toute situation de santé, de prendre des décisions dans les limites de son rôle, et de mener des interventions seul et en collaboration avec d'autres professionnels de santé.

L'élève **développe des ressources** en savoirs théoriques et méthodologiques, en habiletés gestuelles et en capacités relationnelles. Il complète ses connaissances, développe ses compétences et enrichit son projet professionnel.

L'élève mobilise sa **capacité critique** et de questionnement, conduit une réflexion dans le domaine de **l'éthique, de la sécurité, de la qualité et de la responsabilité professionnelle** et acquiert progressivement l'autonomie nécessaire à sa prise de fonction d'ambulancier.

¹ Arrêté du 11 avril 2022 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'ambulancier et aux conditions de formation de l'auxiliaire ambulancier

1. Présentation de l'institut

1.1 Les locaux et équipements

L'Institut de Formation des Ambulanciers est situé au premier étage de l'Institut Régional de Formation (IRF) sur le site central du CHU de Reims.

L'Institut Régional de Formation du CHU de Reims regroupe 12 instituts et écoles dans un même bâtiment ce qui permet une mutualisation des moyens et des équipements.

Locaux propres à l'IFA (1er étage) :

- 1 salle de travaux pratiques :
 - pouvant accueillir au maximum (26 élèves)
- 1 salle de cours (pouvant accueillir chacune (26 élèves)
- 1 bureau de formateurs
- 1 secrétariat (partagé avec l'école d'infirmiers anesthésistes)
- 1 salle pédagogique (partagée avec l'école d'infirmiers anesthésistes, le CFARM et le CESU)
- 1 réserve (partagée avec l'école d'infirmiers anesthésistes)

Locaux mutualisés avec les autres instituts :

- salles de cours
- 2 amphithéâtres (utilisés pour les enseignements rassemblant les promotions et lors des examens écrits)
- 1 centre d'apprentissage par simulation avec « caisson » ambulance
- 1 salle d'activité physique (utilisée certains TP)
- 1 centre de documentation
- 1 local de reprographie
- des vestiaires hommes et femmes séparés (chaque étudiant dispose d'un casier personnel)
- des espaces de détente et de restauration
- des douches

En 2021, une salle de travaux pratiques (ex. salle de radiologie) a été convertie en **salle de réalité virtuelle** comportant 6 box équipés de masques permettant l'immersion des étudiants dans des univers professionnels numérisés.

Equipements

L'IFA dispose de tout le matériel propre à l'enseignement du métier d'ambulancier

- matériel de relevage et de brancardage ;
- mannequins basses fidélités adulte, enfant et nourrisson ;
- matériel d'immobilisation (attelles, colliers cervicaux, matelas à dépression de membre et de corps, plan dur, ...) ;
- fauteuils roulants et de matériel d'aide à la marche ;
- postiches et maquillage pour simuler maladie, handicaps, problèmes de santé.

L'IRF met à disposition des formateurs des PC portables équipés d'une webcam afin qu'ils puissent assurer facilement entretiens ou enseignements à distance le cas échéant.

Le réseau Wifi de l'IRF permet des connexions simultanées. Les vidéoprojecteurs et PC des salles de cours sont récents. Les amphithéâtres ainsi que plusieurs salles sont dotés **d'équipements permettant les visio-conférences**.

Le centre de simulation possède 5 salles de simulation dont **un simulateur d'ambulance et de deux chambres meublées pouvant figurer un appartement. Une solution mobile permet également de proposer des situations variées aussi bien en intérieur qu'en extérieur**

L'IFA est situé à proximité immédiate du **self** du personnel du CHU (rez-de-chaussée du bâtiment) qui ouvert aux élèves.

1.2 L'équipe pédagogique

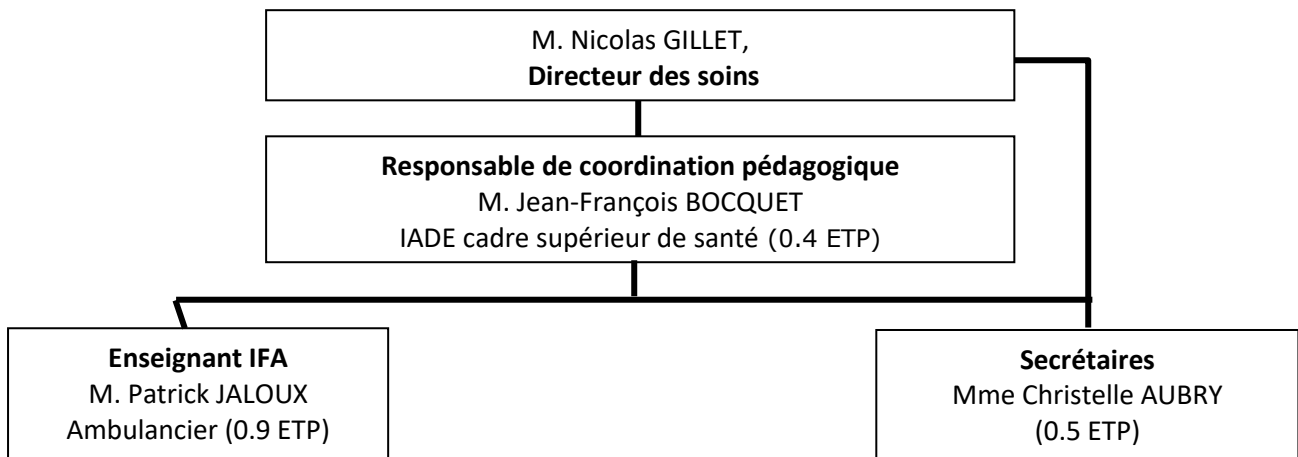


Fig.1 : Organigramme de l'IFA au 1^{er} septembre 2026

Le quota de l'IFA de Reims est de 20 élèves ambulanciers par semestre de formation. Soit 40 élèves par an auxquels s'ajoutent les élèves en formation partielle, les redoublants et les apprentis (hors quota).

La formation en apprentissage est possible sur chacune des deux rentrées organisées sur l'année.

L'IFA de Reims propose aussi 2 sessions par an de formation d'auxiliaire ambulancier ouvertes chacune à 24 stagiaires (soit 48 stagiaires par an).

1.3. L'environnement stratégique de l'IFA

L'IFA dépend du Centre Hospitalier Universitaire de Reims dirigé par Mme Laetitia Micaelli-Flender. Il bénéficie du support logistique de toutes les directions fonctionnelles du CHU : direction des affaires financières, direction des affaires juridiques, direction des affaires économiques, direction des travaux, direction des services numériques notamment.

2 Les trois piliers du projet pédagogique

Le projet pédagogique de l'IFA de Reims repose sur des valeurs, des principes et des concepts pédagogiques.

2.1 Des valeurs

- **Le respect** : se respecter soi-même pour respecter les autres ; Kant définit le respect comme premier devoir de l'Homme « *les devoirs envers soi sont les fondements des devoirs envers autrui* ». C'est la considération de l'autre et la manière de le montrer.
- **La discrétion** : réserve, retenue dans le comportement, dans les paroles et dans les actes.
- **La politesse** : règle éducative facilitant les rapports sociaux. C'est aussi adapter sa tenue, son langage et permettre des échanges respectueux.
- **La disponibilité** : se rendre libre, accorder du temps à quelque chose ou à quelqu'un, être ouvert aux connaissances.
- **Le sens des responsabilités** : capacité à effectuer ses obligations, à remplir ses devoirs et à porter les conséquences de ses actes.
- **L'éducabilité** : qui postule que tout étudiant est capable d'évoluer au cours de sa formation, en mobilisant ses acquis antérieurs, en intégrant de nouvelles connaissances et en bénéficiant de l'accompagnement de l'équipe pédagogique, qui met l'élève au centre de son projet.
- **L'autonomie** : qui reconnaît à l'élève un rôle central dans le développement de ses compétences professionnelles et lui demande une implication et un engagement soutenus par un positionnement responsable.
- **L'intégrité** : qui s'entend comme l'équité et l'honnêteté nécessaires à une relation responsable et adulte entre l'élève et les acteurs de son apprentissage et de son évaluation, mais aussi de rigueur tant personnelle que professionnelle, propres à concrétiser l'appartenance professionnelle.

2.2 Des principes pédagogiques

L'IFA développe sa pédagogie sur le développement progressif de l'identité professionnelle des élèves. C'est une pédagogie constructiviste fondée sur l'apprentissage par alternance qui permet aux élèves d'être acteurs de leur formation pour le développement de leurs compétences.

Le dispositif pédagogique qui encadre les stages permet à l'élève ambulancier de faire le lien avec l'enseignement reçu et l'aide à enrichir sa réflexion. La confrontation, pendant les stages, à différents modèles et à différents référentiels favorise la réflexivité par le questionnement de l'élève. Les stages sont programmés selon un calendrier qui permet de travailler, en amont, les objectifs de l'étudiant et de réinvestir, en aval, l'expérience vécue.

C'est la complémentarité des deux milieux (institut et milieu de travail) qui permet l'émergence des compétences nécessaires à l'exercice ambulancier.

Les élèves en cursus partiel suivent les enseignements théoriques et pratiques en fonction des modules qu'ils doivent valider. Ils sont intégrés au cursus complet afin de favoriser les échanges et de les inscrire dans un processus pédagogique facilitant l'interactivité, sur la base d'expériences professionnelles.

Cette formation s'appuie sur plusieurs concepts :

- **La formation d'adulte** : l'adulte est capable d'initiatives, de décisions personnelles et d'engagements actifs dans le processus de développement personnel et professionnel. Il est alors responsable de tout ce qu'il entreprend, y compris de ses apprentissages².
- **La formation par alternance** : elle se définit comme un type de formation associant formation en Institut et en entreprise. Chaque espace-temps concourt à créer les conditions pour apprendre et optimiser les résultats de cet apprentissage.

On distingue plusieurs types d'alternance. L'équipe pédagogique de l'IFA s'inscrit prioritairement dans la démarche de **l'alternance intégrative**. Elle se caractérise par la nécessité d'une concertation de l'ensemble des acteurs pour assurer la cohérence des apprentissages. « Ici, ce qui est fondamental, c'est le va et vient entre les lieux et les types de savoirs, chacun trouvant son prolongement, son exploitation dans l'autre. »³

Un travail en étroite collaboration s'effectue avec les professionnels des secteurs de soins partenaires et les professionnels exerçant en entreprise de transport sanitaire.

- **La formation professionnalisante**

Cette formation, basée sur une pédagogie participative, permet à l'élève :

- de s'impliquer dans sa formation
- de s'auto évaluer
- d'engager une réflexion sur sa profession
- de devenir un professionnel autonome et responsable.

Sur la base du projet pédagogique, l'IFA garantit aux élèves un apprentissage progressif des activités professionnelles. Cette progression doit les conduire à entrer dans un processus de formation qui se poursuivra tout au long de la vie et notamment contribuera à des possibles évolutions dans le métier. Le découpage en modules de formation centrés autour de l'acquisition de compétences incite à l'aménagement de parcours professionnels personnalisés.

Les objectifs pédagogiques sont déclinés dans le pédagogique qui tient compte du contexte et des ressources de l'institut de formation. Les modalités de formation et les méthodes pédagogiques s'attachent à développer chez la personne en formation des capacités d'initiative et d'anticipation visant à responsabiliser le futur professionnel.

Un suivi pédagogique personnalisé est instauré. Il permet à l'élève de mesurer sa progression. L'équipe pédagogique met à la disposition de l'élève des ressources et des moyens qui le guident dans son apprentissage.

² Mucchielli, R. (2020). *Les méthodes actives*. ESF éditeur.

³ Houssaye, J. (1997). L'alternance dans une histoire des courants pédagogiques. *Revue POUR*, 154.

2.3 Des concepts pédagogiques

La pédagogie peut être définie comme l'ensemble de démarches formalisées et appliquées selon des principes définis pour acquérir un ensemble de savoirs conformes aux objectifs.⁴

L'IFA fonde son approche pédagogique sur des modèles théoriques validés de pédagogie active. Il a notamment choisi le modèle « *alternance- complémentarité* »⁵ qui permet un apprentissage et l'insertion par la professionnalisation.

Selon l'AFNOR, la pédagogie active est une méthode d'enseignement consistant à faire acquérir des connaissances, des compétences au formé, à son initiative et par son activité propre. La situation pédagogique suggère au formé des questions dont le traitement lui apporte une expérience et un acquis supplémentaires. Elle prend appui sur la motivation du formé et provoque le désir de l'action et l'activité.⁶

2.3.1 Le triangle pédagogique de Houssaye⁷ et le triangle didactique de Meirieux⁸

Le modèle de Jean Houssaye s'articule autour de trois éléments : l'élève, le savoir, l'enseignant.

L'enseignant est à prendre au sens de celui qui accompagne l'élève dans ses apprentissages. Il est donc tantôt un intervenant vacataire ou un formateur de l'IFA, tantôt le tuteur, le référent (voire un professionnel participant ponctuellement à l'encadrement) du stage.

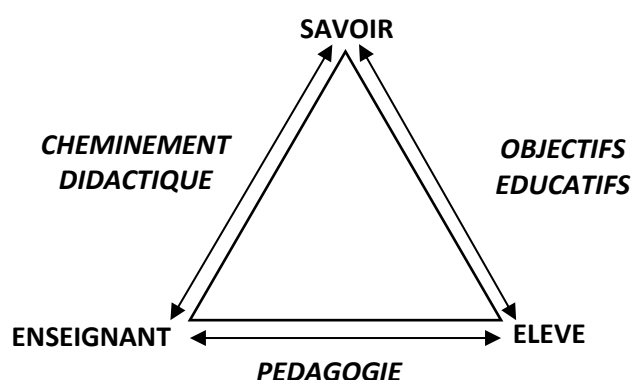


Fig. 3: triangle pédagogique selon Houssaye associé au triangle didactique selon Meirieux

Selon Houssaye, il ne peut donc y avoir d'apprentissage sans implication simultanée, active et pérenne des trois éléments. L'implication de l'élève est donc aussi importante que l'implication de l'IFA et des stages.

Philippe Meirieux, notamment, précise le rapport des éléments entre eux.

La **didactique** est attachée au contenu disciplinaire, à l'état de la science et des connaissances sur le sujet étudié. En ce sens les enseignements s'appuient sur d'une part des intervenants reconnus

⁴ Source AFNOR

⁵ Houssaye, J. (1997). L'alternance dans une histoire des courants pédagogiques. *Revue Pour*, 54 : 6, 154.

⁶ AFNOR Norme X50-750, terminologie formation professionnelle.

⁷ Houssaye, J. (1988), *Le triangle pédagogique - Les différentes facettes de la pédagogie*, ESF éditeur.

⁸ Meirieux, P. (2012), *Apprendre ... oui mais comment ?* ESF éditeur.

comme compétents dans leur domaine et d'autre part sur des pratiques reconnues et validées. Le cheminement didactique permet donc de passer du savoir savant au savoir professionnel.

La **pédagogie** concerne l'ensemble des méthodes et des techniques d'enseignement destinées à assurer la transmission ou l'appropriation la plus efficace du savoir. Meirieux parle aussi de « *stratégie d'apprentissage* ». Elle met en œuvre la formation. Pour la formation des ambulanciers, il s'agit donc de la pédagogie active que nous développerons dans ce document.

Les **objectifs éducatifs** (nous parlerons plus volontiers d'objectifs de la formation), à tort souvent appelés objectifs pédagogiques, définissent ce qui doit être acquis à l'issue de la formation. Meirieux parle aussi de « *relation pédagogique* ». Pour la formation en effet, nous parlerons d'**objectifs par compétence** à acquérir (la formation) et à valider (les validations des modules).

2.3.2 L'apprentissage expérientiel de David Kolb⁹ (1984)

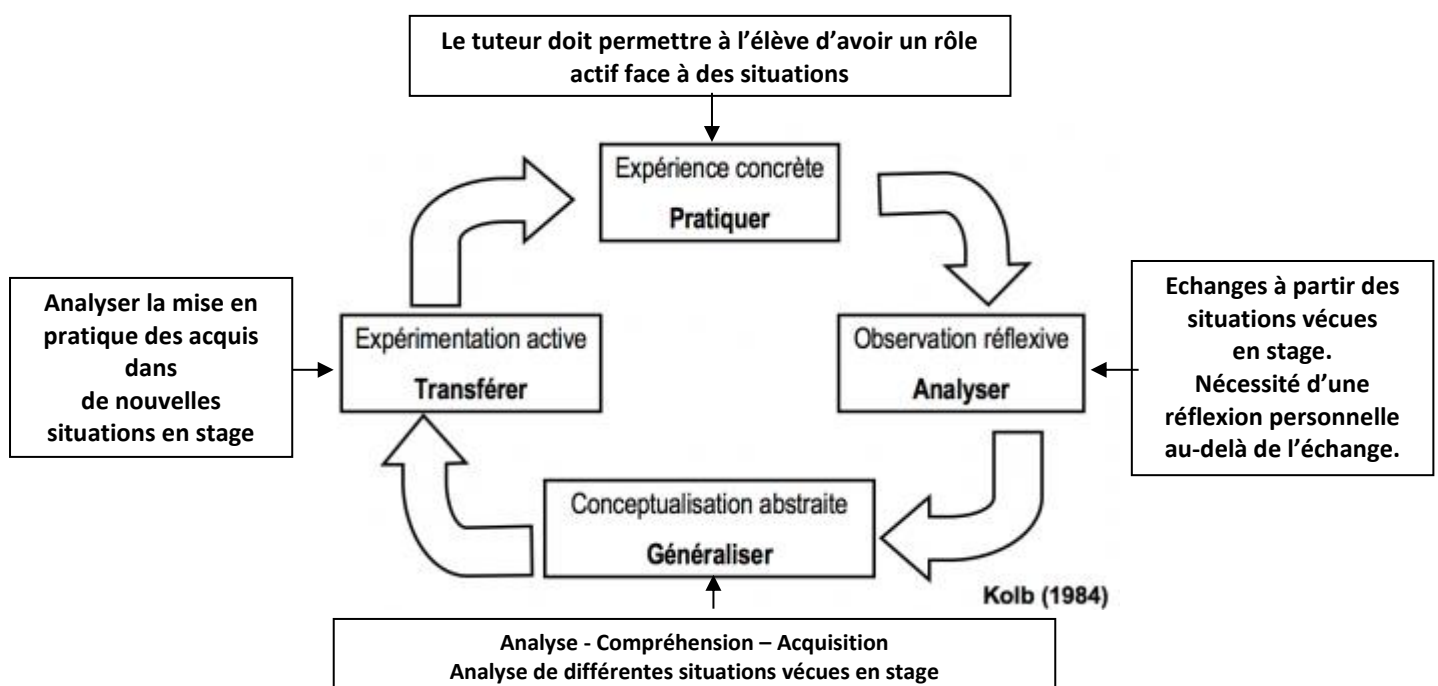


Fig. 4 : le cycle pédagogique de Kolb

Ce modèle amène l'apprenant à développer le sens critique et l'esprit de recherche qui favorisent la connaissance de soi, l'ouverture aux autres et une meilleure compréhension du monde. Elles favorisent les expériences concrètes et réelles qui apportent sens et signification à l'apprentissage.

⁹ Kolb, D. (1984). *Experiential learning: Experience as the source of learning and development* (Vol. 1). Englewood Cliffs, Prentice-Hall. Cité dans A. Balleux (2000). Évolution de la notion d'apprentissage expérientiel en éducation des adultes : vingt-cinq ans de recherche, *Revue des sciences de l'éducation*, 26, 2 (pp. 263-286) Edition revue des sciences de l'éducation.

2.3.4 Les autres modèles pédagogiques utilisés dans l'institut

La modélisation des étapes de la compétence. Howell¹⁰ présente 4 étapes dans l'acquisition des compétences.

L'étape 1 : « *la personne ne sait pas qu'elle ne sait pas* ». A ce niveau, il ne peut pas y avoir d'apprentissages puisque l'élève est persuadé qu'il n'en a pas besoin, il faut donc le mettre en situation,

L'étape 2 : « *la personne sait qu'elle ne sait pas* ». Elle peut donc s'investir dans la formation pour combler ses lacunes,

L'étape 3 : « *la personne sait qu'elle sait* ». Elle est consciente de ses nouvelles compétences et sait les utiliser. C'est cette étape qui sera et doit être acquise en fin de formation,

L'étape 4 : « *la personne ne sait plus qu'elle sait* ». C'est l'expertise après quelques années de pratiques professionnelles.

Les travaux pratiques, les cas cliniques et les cas concrets permettent à l'élève et à l'institut de connaître l'étape dans laquelle il se trouve.

Le constructivisme à travers la pédagogie de la découverte¹¹. A partir d'une situation pédagogique, l'élève est amené à essayer, expérimenter et tâtonner pour découvrir par lui-même une partie des connaissances à apprendre. Il utilise son expérience mais aussi celle du groupe. Cette méthode suit l'enchaînement suivant : faire faire à l'élève, faire dire à l'apprenant puis l'enseignant reformule. Cette méthode est notamment utilisée à travers les travaux dirigés, les cas cliniques. Elle est souvent guidée.

La pédagogie du geste : Elle fait partie de la pédagogie de la découverte. Cette pratique concerne l'assimilation et l'accommodation relative à l'apprentissage moteur des gestes techniques. Elle prône l'appropriation consciente et inconsciente du geste par l'étudiant par répétition de ce geste dans des situations et environnements de plus en plus complexes. L'axe de réussite est l'efficacité du geste (*ce pour quoi il doit être fait*) et non son orthodoxie absolue (*comment il a été conçu ou décrit pour être fait*). Cette méthode est notamment utilisée à travers les ateliers et les simulations.

Le socioconstructivisme, notamment le modèle énoncé par Meirieu¹², qui définit trois étapes pédagogiques de l'apprentissage des savoirs faire :

- 1- La contextualisation, c'est-à-dire la mise en relation d'une activité avec le cadre d'exercices. Le contexte permet de mettre l'élève en situation afin qu'il soit en contact avec des savoirs de natures diverses, qu'il puisse s'en construire et les formaliser pour les utiliser dans une nouvelle tâche

¹⁰ Howell, W.C. (1982). An overview of models, methods and problems » *Humain Performance and Productivity*, vol 2, Information Processing and Decision Marketing, Editions Lawrence Erlbaum Associations, USA. Cité dans C. Fouquet, F. Perrier, & F. Monprofit (2010). Recherche et formation : le nouveau référentiel de formation en soins infirmiers. *Objectif soins*, 189 :10, (pp. 26). Wolters Kluwer.

¹¹ Op. Cit 7

¹² Meirieu, P. & Develay, M. (1992), *Émile, reviens vite... ils sont devenus fous*. ESF éditeur.

- 2- La décontextualisation permet, grâce à l'analyse, de théoriser, d'extraire les éléments clefs reproductifs d'une situation pour une autre situation similaire. Elle favorise donc la phase de conceptualisation décrite précédemment par Kolb.
- 3- La recontextualisation est la mise en relation d'une nouvelle activité dans un contexte similaire. Elle favorise ainsi les apprentissages professionnels grâce au processus d'analyse effectué précédemment,

La modélisation de l'efficacité des techniques d'apprentissage selon Dale¹³

Les méthodes actives (*travaux de recherche, cas cliniques, cas concrets, simulations, travaux pratiques*) seront majoritairement utilisées car elles permettent une meilleure mémorisation.

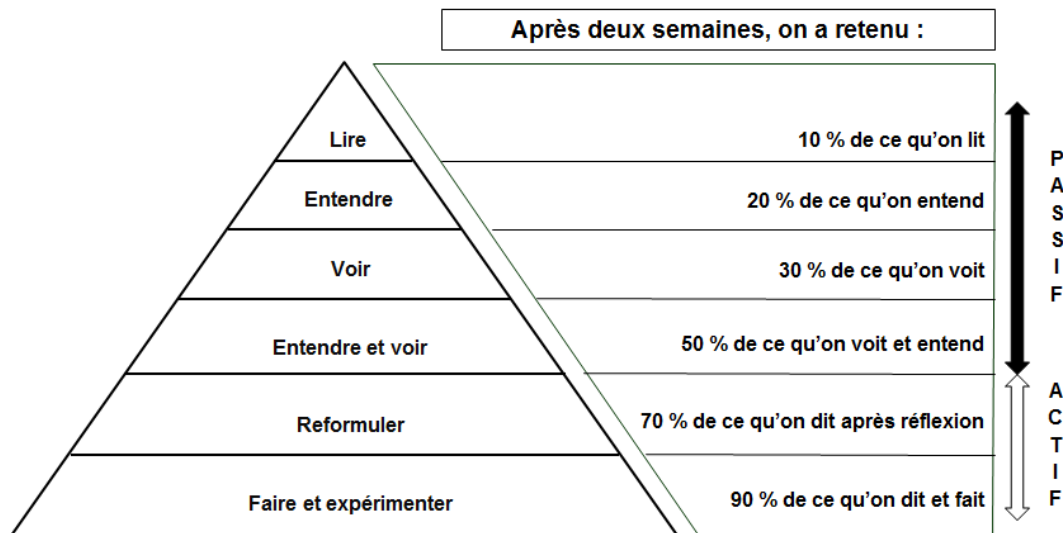


Fig. 5 : la pyramide d'apprentissage selon Edgar Dale

La pédagogie intégrative

Elle vise l'intégration des savoirs et l'interdisciplinarité tout en gardant l'équilibre nécessaire entre le savoir, le savoir-faire, le savoir-être et le savoir-devenir pour favoriser le développement optimal de la personne. Elle est axée sur les activités expérientielles et réflexives.

Elle amène l'apprenant à développer le sens critique et l'esprit de recherche qui favorisent la connaissance de soi, l'ouverture aux autres et une meilleure compréhension du monde. Elle favorise les expériences concrètes et réelles qui apportent sens et signification à l'apprentissage.

La pédagogie intégrative nécessite une proche collaboration avec le terrain. Celle-ci est particulièrement développée avec tous les terrains de stage des élèves.

La simulation comme outil pédagogique

La simulation plonge l'apprenant au cœur de la réalité, lui demandant d'agir comme s'il était confronté à une situation réelle. Il est acteur dans le processus d'apprentissage dans le sens où il doit agir, et observer les conséquences de son action.

L'évolution des enseignements et des attentes des professionnels a naturellement incité l'équipe pédagogique à développer au sein de l'IFA l'exercice de simulation.

¹³ Dale, E. (1969). *Audio-Visual Methods in Teaching*, Holt, Rinehart, and Winston. Cité dans S. Klocker (2009), *Manuel de l'animateur en éducation non formelle*, Conseil de l'Europe.

« Le terme *simulation en santé* correspond à l'utilisation d'un matériel, de la réalité virtuelle ou d'un patient standardisé pour reproduire des situations ou des environnements de soins, dans le but d'enseigner des procédures diagnostiques et thérapeutiques et de répéter des processus, des concepts médicaux ou des prises de décision par un professionnel de santé ou une équipe de professionnels »¹⁴

La contextualisation des situations de simulations est un outil pédagogique performant dans le cadre des apprentissages pratiques des futurs ambulanciers. En effet, cet exercice présente une forte adhésion des élèves et permet une prise en charge réflexive et dynamique en situation proche du réel. Elle permet des acquisitions professionnelles sur tous les champs d'activité de l'ambulancier auprès de patients pris en charge, des familles, aidants familiaux et professionnels rencontrés.



Fig. 6 : exercice de simulation autour de la prise en charge d'un patient en préhospitalier

Son intérêt premier réside dans le fait qu'il ne peut y avoir de conséquence pour un patient ce qui permet :

- De dédramatiser l'apprentissage,
- De reproduire à l'infini des gestes ou comportements jusqu'à la réussite,
- De faciliter la pratique et la réactivité en situation,
- D'assurer une prise en charge de qualité et sécuritaire.

3 Les caractéristiques de la formation¹⁵

D'une durée totale de 801 heures, la formation est organisée conformément au référentiel de formation défini par l'arrêté du 11 avril 2022

¹⁴ Granry, J-C & Moll, M-C. (2012). *Rapport de mission : Etat de l'art (national et international) en matière de pratiques de simulation dans le domaine de la santé dans le cadre du développement professionnel continu et de la prévention des risques associés aux soins*. Haute Autorité de Santé.

¹⁵ Article 17 Arrêté du 26 janvier 2006 relatif aux conditions de formation de l'auxiliaire ambulancier et au diplôme d'Etat d'Ambulancier, modifié par l'arrêté du 28 septembre 2011

La formation comprend des enseignements théoriques et pratiques organisés en institut ou à distance et une formation réalisée en milieu professionnel:

- Enseignement en institut de formation : un peu moins de 16 semaines, soit 556 heures ;
- Enseignement en stage clinique et en stage en entreprise : 7 semaines, soit 245 heures.

La participation à l'ensemble des enseignements est obligatoire.

L'enseignement en institut de formation ainsi que les stages cliniques et en entreprise sont organisés sur la base de 35 heures par semaine.

La formation théorique et pratique comprend dix modules

Tab. 1: contenu de la formation

Enseignements théoriques				
Bloc de compétences	Compétences	Modules de formation	Durée en heures	Contenus généraux des enseignements
Bloc 1. Prise en soin du patient à tout âge de la vie dans le cadre de ses missions.	1. Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner le patient et son entourage	Module 1. Relation et communication avec les patients et leur entourage	70	- Information et droits des patients - Les techniques de communication adaptées aux publics - Relation et communication au patient, à l'entourage et aux aidants (approche théorique et pratique)
	2. Accompagner le patient dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant le matériel adapté	Module 2. Accompagnement du patient dans son installation et ses déplacements	70	- L'installation et le déplacement des patients - Les techniques de mobilisation et la prévention des risques pour le patient à tout âge de la vie et pour le professionnel (approche théorique et pratique)
	3. Mettre en œuvre des soins d'hygiène et de confort adaptés aux besoins et à la situation du patient	Module 3. Mise en œuvre des soins d'hygiène et de confort adaptés et réajustement	35	- Les soins d'hygiène et de confort (approche théorique et pratique)
Bloc 2. Réalisation d'un recueil de données cliniques et mise en œuvre de soins adaptés à l'état du patient notamment ceux relevant de l'urgence.	4. Apprécier l'état clinique du patient dans son domaine de compétences	Module 4. Appréciation de l'état clinique du patient	105	- Concept de maladie : lien entre santé et maladie ; maladie somatique et maladie psychique ; les processus pathologiques - Concept de soin - Vocabulaire professionnel : signes, symptômes, syndrome, diagnostic, maladie - Anatomie, physiologie des organes, appareils et systèmes - Notions sur les pathologies prévalentes - Appréciation de l'état clinique d'un patient, des changements de cet état clinique
	5. Mettre en œuvre les soins adaptés à l'état du patient notamment ceux relevant de l'urgence	Module 5. Mise en œuvre de soins adaptés à l'état du patient notamment ceux relevant de l'urgence	105	- AFGSU niveau 2 - Les soins relevant de l'urgence (approche théorique et pratique)

Bloc 3. Transport du patient dans le respect des règles de circulation et de sécurité routière.	6. Réaliser la préparation, le contrôle et l'entretien du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre afin de garantir la sécurité du transport	Module 6. Préparation, contrôle et entretien du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre	7	- Les différentes catégories de véhicule adapté au transport sanitaire terrestre - Préparation et contrôle du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre (approche théorique et pratique) - Opérations d'entretien courant du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre (approche théorique et pratique)
	7. Conduire le véhicule adapté au transport sanitaire terrestre dans le respect des règles de circulation et de sécurité routière et de façon adaptée à l'état de santé du patient	Module 7. Conduite du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre dans le respect des règles de circulation et de sécurité routière et de l'itinéraire adapté à l'état de santé du patient	21	- Réglementation et code de la route - Choix de l'itinéraire et lecture de cartes, plans et outils informatiques - Règles de conduite d'un véhicule adapté au transport sanitaire terrestre
Bloc 4. Entretien des matériels et installations du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre en tenant compte des situations d'intervention.	8. Utiliser des techniques d'entretien du matériel et des installations adaptées, dans son domaine de compétences, en prenant en compte la prévention des risques associés	Module 8. Entretien du matériel et des installations du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre et prévention des risques associés	35	- Infection, désinfection et prévention des risques - Règles, bonnes pratiques et recommandations - Réalisation des opérations d'entretien des matériels et des installations
	9. Repérer, signaler, traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien du véhicule, du matériel et des installations et en assurer la traçabilité			
Bloc 5. Travail en équipe et traitement des informations liées aux activités de transport, à la qualité / gestion des risques.	10. Rechercher, traiter, transmettre les informations pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités et transmettre ses savoir-faire professionnels	Module 9. Traitement des informations	35	- Techniques de communication écrite et orale - Traitement des informations - Transmission d'informations et de données - Transmission de savoir-faire
	11. Organiser et contrôler son activité, coopérer au sein d'une équipe pluriprofessionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques	Module 10. Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques	70	- Organisation du système de santé - Travail en équipe pluri professionnelle - Démarche qualité et gestion des risques
Suivi pédagogique			3	

Stages : enseignements cliniques

Structure de soins de courte durée adulte ou enfant, structure de soins de longue durée, de soins de suite et de réadaptation ou EHPAD, psychiatrie ou santé mentale adulte ou enfant	105
Parcours médecine d'urgence adulte/enfant (Service des urgences/ SAMU-SMUR)	70
Entreprise de transport sanitaire	70

Les personnes titulaires des diplômes suivants : Infirmier, masseur-kinésithérapeute, pédicure-podologue, ergothérapeute, de psychomotricien, de manipulateur d'électroradiologie médicale et de technicien de laboratoire médical, sont dispensées de la formation des blocs de compétences 1, 2 et 5, du stage en structure de soins et des épreuves d'admissibilité.

Les personnes titulaires du diplôme d'Etat d'aide-soignant ancien référentiel (niveau III) sont dispensées par équivalence des modules de formation 1, 4, du stage en structure de soins et des épreuves d'admissibilité, et bénéficient d'un allègement des modules 2, 3, 5 si GSU valide, 8, 9 et 10.

Les personnes titulaires du diplôme d'Etat d'aide-soignant nouveau référentiel 2021 (niveau IV) sont dispensées par équivalence des modules de formation 1, 3, 4, 9 et 10, du stage en structure de soins et des épreuves d'admissibilité, et bénéficient d'un allègement des modules 2, 5 si GSU valide et 8.

Les personnes titulaires du diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture ancien référentiel (Niveau III) sont dispensées par équivalence du module de formation 1, du stage en structure de soins et des épreuves d'admissibilité, et bénéficient d'un allègement des modules 2, 4, 5 si GSU valide, 8, 9 et 10.

Les personnes titulaires du diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture nouveau référentiel 2021 (Niveau IV) sont dispensées par équivalence des modules de formation 1, 3, 9 et 10, du stage en structure de soins et des épreuves d'admissibilité, et bénéficient d'un allègement des modules 2, 4, 5 si GSU valide et 8.

Les personnes titulaires d'un titre professionnel d'assistant de vie aux familles (ADVF) sont dispensées du module de formation 1 (Mais ne sont pas dispensés de l'évaluation), des épreuves d'admissibilité et bénéficient d'un allègement des modules 2, 9 et 10 ainsi que du stage en structure de soins (1 semaine au lieu de 3).

Les personnes titulaires d'un titre professionnel d'agent de service médico-social (ASMS) sont dispensées des épreuves d'admissibilité et bénéficient d'un allègement des modules 1, 8, 9, 10 et d'une partie du stage en structure de soins (1 semaine au lieu de 3).

Les personnes titulaires d'un DE accompagnement éducatif et social (DEAES 2021) sont dispensées par équivalence des modules de formation 1, 9 et 10 et des épreuves d'admissibilité. Ils bénéficient d'un allègement des modules 2, 3 et 4 et d'une partie du stage en structure de soins (1 semaine au lieu de 3).

Les personnes titulaires d'un DE accompagnement éducatif et social (DEAES 2016) sont dispensées par équivalence du module de formation 1 et des épreuves d'admissibilité. Ils bénéficient d'un allègement des modules 2, 3, 4, 9 et 10 et d'une partie du stage en structure de soins (1 semaine au lieu de 3).

Les personnes titulaires d'un titre professionnel de conducteur livreur sur véhicule utilitaire léger sont dispensées du module de formation 6 et bénéficient d'un allègement du module 7.

Les personnes titulaires d'un certificat de qualification professionnelle (CQP) d'assistant médical sont dispensées du module de formation 1 et bénéficient d'un allègement des modules 8, 9 et 10.

Les personnes titulaires d'un bac « pro spécialité accompagnement, soins et services à la personne » (ASSP 2011) sont dispensées des modules de formation 1, 9 et 10 par équivalence et 4 (Mais ne sont pas dispensés de l'évaluation du module 4), des épreuves d'admissibilité et bénéficient d'un allègement des modules 2, 3, 5 et 8 et d'une partie du stage en structure de soins (1 semaine au lieu de 3).

Les personnes titulaires d'un bac pro « service aux personnes et aux territoires » (SAPAT 2011) sont dispensées du module de formation 1, des épreuves d'admissibilité et bénéficient d'un allègement d'une partie du stage en structure de soins (1 semaine au lieu de 3).

Les personnes titulaires du diplôme d'assistant de régulation médicale (ARM 2019) sont dispensées du module de formation 9, des épreuves d'admissibilité et bénéficient d'un allègement des modules 1, 4, 5 si GSU valide et 10 et d'une partie du stage en structure de soins (1 semaine au lieu de 3) et en parcours de médecine d'urgence (1 semaine au lieu de 2).

Les personnes titulaires d'un bac pro « conducteur transport routier marchandise » sont dispensées du module de formation 6 et bénéficient d'un allègement du module 7.

Les titulaires d'un diplôme d'ambulancier délivré par un Etat membre de l'Union européenne ou un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen dans lequel la formation n'est pas réglementée ou présente des différences substantielles avec la formation au diplôme d'Etat français d'ambulancier sont dispensés des épreuves de sélection. La dispense de certaines unités de formation peut être accordée par le directeur de l'institut, après avis du conseil technique, sur la base d'une comparaison entre la formation suivie par les candidats et les unités de formation du diplôme d'Etat d'ambulancier.

3.1 L'enseignement théorique

L'enseignement en institut de formation comprend des cours, des travaux dirigés, des travaux de groupe, des séances d'apprentissages pratiques et gestuels ainsi qu'un suivi pédagogique individualisés.

L'enseignement est assuré par des professionnels issus du monde de la santé exerçant en structures publiques et privées. Il peut être réalisé à distance en fonction des modules concernés

3.2 Le numérique en santé

Dans le cadre de la mise en place de la formation au numérique en santé, l'IFA propose aux élèves de réaliser un parcours de formation individualisé grâce à la plateforme de l'Agence du numérique en santé qui permet de couvrir environ 80% des attendus du référentiel. Les 20% restants sont des éléments qui étaient déjà abordés lors des enseignements existants ou bien qui ont été complétés.

3.3 La formation clinique en stage

3.3.1 La finalité des stages

L'enseignement clinique des élèves ambulanciers s'effectue au cours de périodes de stages. Un travail de collaboration est effectué entre l'équipe pédagogique et les équipes d'encadrement afin de permettre à l'élève d'établir des liens entre la théorie et la pratique. L'organisation des stages relève de la compétence de l'institut en collaboration avec les responsables des structures d'accueil. Dans un esprit de d'autonomisation, l'élève doit toutefois être acteur de l'organisation de son stage (contact préalable avec la personne responsable de son encadrement avant le début de son stage etc.)

Trois périodes de stage sont programmées :

1. Un stage de trois semaines dans un des établissements suivants :
 - Structure de soins de Courte durée Adulte ou Enfant ;
 - Structure de soins de longue durée, de soins de suite et de réadaptation ou EHPAD ;
 - Psychiatrie / Santé mentale Adulte ou Enfant.Selon les situations et l'expérience professionnelle de l'élève, dans un même établissement, un parcours de soins peut être envisagé.
2. Un stage de deux semaines dans un parcours de médecine d'urgence Adulte / Enfant (Service des urgences / SAMU -SMUR)
3. Un stage de deux semaines en entreprise de transport sanitaire, professionnalisant, le terrain de stage est proposé par l'élève et validé en fonction des objectifs pédagogiques définis.

Les stages sont à la fois des lieux d'intégration de connaissances construites par l'élève et des lieux d'acquisition de nouvelles connaissances par la voie de l'observation, de la contribution aux techniques en lien avec le champ de compétence des ambulanciers, de la participation aux réflexions menées en équipe et par la mobilisation de savoirs dans la résolution des situations.

Le stage permet à l'élève de découvrir ou d'approfondir des activités, de commencer à pratiquer, de confronter ses connaissances théoriques à la réalité du terrain, de s'approprier les gestes du métier et de mettre en pratique la démarche clinique et réflexive à partir d'une situation apprenante. Les situations de soins permettent de faire des interactions entre les cours, la littérature professionnelle, les patients, les contextes, les pathologies, les traitements, les expériences passées... afin d'en dégager des similitudes et des différences pour agir avec compétence. Ils favorisent aussi l'ancrage des savoirs, l'organisation du travail, l'auto-observation et le réajustement par l'analyse de l'erreur ou de la réussite. Cette pédagogie active et réflexive a pour but de donner un sens à l'action, de l'analyser, de la rectifier si nécessaire, de la mémoriser en vue de rendre l'étudiant autonome et responsable. Elle favorise son évolution dans l'apprentissage, et l'utilisation de l'intelligence émotionnelle.

3.3.2 Les objectifs de stage

Les objectifs de stage tiennent compte à la fois des ressources des stages, des besoins des élèves en rapport avec l'étape de leur cursus de formation, de la négociation de parcours personnalisés en fonction des projets professionnels et de leurs progressions individuelles.

Ils doivent être formalisés et connus des élèves et des encadrants en stage, et tenir compte des parcours antérieurs des étudiants.

3.3.3 Les responsables de l'encadrement

Les stages constituent, au sein de la formation, un temps d'apprentissage privilégié d'une pratique professionnelle. Ces stages s'effectuent en milieu hospitalier et en milieu extrahospitalier dans des structures bénéficiant d'un encadrement adapté. L'encadrement doit être assuré par du personnel diplômé qui prépare progressivement les élèves à l'exercice de leur fonction.

Ainsi, toujours placé sous la responsabilité d'un professionnel, l'élève acquiert progressivement de plus en plus d'autonomie dans l'exercice de son futur métier.

Tab. 2 : rôle des acteurs de la formation en stage

Le rôle de l'apprenant - Prépare les périodes en milieu professionnel en proposant des objectifs précis en lien avec le formateur référent et le tuteur - Construit progressivement ses compétences en interaction avec le Maître de stage / Maître d'apprentissage, le tuteur, les professionnels de proximité et le Formateur référent en institut de formation - S'entraîne à la réflexion et à l'analyse de sa pratique - S'implique dans la résolution des situations rencontrées - Participe à l'analyse de sa progression
Le rôle du maître de stage / maître d'apprentissage Ce dernier peut également être le tuteur Le Maître de stage / Maître d'apprentissage est responsable de l'organisation de la (ou des) période(s) en milieu professionnel, en lien avec l'institut ou le CFA, et de l'encadrement de l'apprenant - Accueille et intègre l'apprenant - Organise la formation pratique de l'apprenant au sein de l'équipe en lien avec les éléments du référentiel de compétences - Assure le suivi de la formation pratique et règle les difficultés éventuelles - Assure la liaison avec l'institut de formation
Le rôle du tuteur Le tuteur est responsable de l'encadrement pédagogique de l'apprenant lors de sa période en milieu professionnel - Organise et assure le suivi de la formation pratique de l'apprenant en lien avec les éléments du référentiel de compétences - Guide l'apprenant dans l'analyse de ses pratiques par des points d'étape réguliers - Évalue la progression de l'apprenant durant la période et l'aide à s'auto-évaluer - Évalue l'acquisition des compétences en fin de période - Communique avec le formateur référent en institut de formation si besoin
Le rôle du professionnel de proximité - Encadre l'apprenant pour la réalisation des activités sur le terrain - Explique, montre, mène des activités en duo et laisse progressivement l'étudiant mener des activités en autonomie - Guide, indique ce qui est conforme aux bonnes pratiques et ce qui doit être amélioré - Explique les risques : réglementation, sécurité, ...

Le rôle du formateur référent en institut de formation
Le formateur référent en institut de formation assure le suivi de l'apprenant au sein de l'établissement de formation - Organise, supervise et encadre la formation de l'apprenant, en lien avec les éléments du référentiel de compétences - Guide l'apprenant dans l'analyse de ses pratiques par des points d'étape réguliers - Fixe des objectifs de progression - Communique avec le Maître de stage / Maître d'apprentissage et le tuteur afin de suivre la progression de l'apprenant lors des périodes en milieu professionnel - Régule les difficultés éventuelles

3.3.4 Les qualifications des stages

Au sein d'une région, les terrains de stage en établissement de santé et en entreprise de transport sanitaire sont habilités par le directeur de l'institut. L'habilitation précise le nombre de stagiaires autorisés simultanément pour chaque terrain de stage. Les lieux de stage sont choisis en fonction des ressources humaines et matérielles qu'ils peuvent offrir aux élèves ainsi que de leurs apports théoriques et pratiques utiles pour l'acquisition de compétences dans leur parcours.

Une convention de stage est établie pour les stages organisés en dehors de l'établissement au sein duquel est implanté l'institut. Elle précise les conditions d'accueil et les engagements de chaque partie. Elle note la durée du stage et précise les modalités de son évaluation et de sa validation dans la formation du stagiaire.

3.3.5 L'évaluation des compétences en stages : le rapport de stage

Dans chaque stage :

- L'élève, en renseignant le **portfolio** (appelé « **suivi d'acquisition des compétences** ») effectue une auto-évaluation, en mi-stage et en fin de stage, des compétences qu'il pense avoir acquies selon les critères formulés dans le porte-folio (Annexe I). Le tuteur émet un avis sur l'auto-évaluation de l'élève. Le porte-folio permet d'impliquer l'élève dans l'évaluation de sa progression en stage, d'identifier ses lacunes et les compétences à travailler. Il permet aussi, le cas échéant, un aménagement de l'accompagnement pédagogique afin que l'élève puisse acquérir les compétences attendues par l'annexe VII de l'arrêté de formation (Tab. 2) ;
- Les professionnels du lieu de stage renseignent, en fin de stage, la feuille d'**acquisition des compétences en stage** (Annexe II). Cette évaluation doit être justifiée par une argumentation précise et factuelle. C'est ce document qui permettra la validation du stage. IL permet de mesurer la progression de l'élève et son degré d'acquisition des compétences à partir des critères et indicateurs mentionnés dans l'annexe VII de l'arrêté de formation (Tab. 3).

Tab. 3 : Blocs de compétences à évaluer selon les types de stage

Enseignements cliniques		
Période de stage	Durée de la période	Blocs de compétences concernés
Parcours Médecine d'urgence Adulte / Enfant : Service des urgences / SAMU – SMUR	2 semaines (70 heures)	Chacune des périodes de stage doit porter sur tout ou partie des 5 blocs de compétences, l'ensemble des blocs devant être abordés sur l'ensemble de ces 2 périodes : ✓ Bloc 1 : Prise en soin du patient à tout âge de la vie dans le cadre de ses missions ✓ Bloc 2 : Réalisation d'un recueil de données cliniques et mise en œuvre de soins adaptés à l'état du patient notamment ceux relevant de l'urgence ✓ Bloc 3 : Transport du patient dans le respect des règles de circulation et de sécurité routière ✓ Bloc 4 : Entretien des matériels et installations du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre en tenant compte des situations d'intervention ✓ Bloc 5 : Travail en équipe et traitement des informations liées aux activités de transport, à la qualité / gestion des risques
Entreprise de transport sanitaire	2 semaines (70 heures)	
Structures de soins de courte et longue durée, de soins de suite et réadaptation, EHPAD, psychiatrie et santé mentale Adulte et enfant.	3 semaines (105 heures)	Cette période de stage doit porter sur tout ou partie des 3 blocs de compétences suivants : ✓ Bloc 1 : Prise en soin du patient à tout âge de la vie dans le cadre de ses missions ✓ Bloc 2 : Réalisation d'un recueil de données cliniques et mise en œuvre de soins adaptés à l'état du patient notamment ceux relevant de l'urgence ✓ Bloc 5 : Travail en équipe et traitement des informations liées aux activités de transport, à la qualité / gestion des risques

4. L'évaluation et la certification en formation

4.1. L'évaluation

L'évaluation joue un rôle essentiel dans la dynamique enseignement-apprentissage. Elle est assurée par l'institut de formation et par le tuteur de stage tout au long de la formation selon les modalités définies par l'arrêté du 11 avril 2022.

4.1.1. L'évaluation des modules en formation

Plusieurs types d'épreuves peuvent être organisés pour la validation des modules en institut :

- **Épreuves écrites** : étude de cas et situations cliniques comprenant des questions à réponse ouverte et courte, questions à réponse rédactionnelle, questions à choix multiples ;
- **Épreuves orales** : entretien avec un jury sur un sujet, exposé d'une situation identifiée en stage ou d'un cas clinique ;

- **Épreuves de pratiques simulées** : préparation et réalisation de gestes techniques, de soins, d'une communication, d'une recherche d'informations, ... en situation clinique reconstituée avec usage de mannequin et/ou de patient standardisé, de matériels spécifiques. Elles consistent en la participation du candidat à la prise en charge d'un patient en situation ;

L'élève doit obtenir une note au moins égale à dix sur vingt à l'évaluation théorique de chaque bloc de compétences. Cette évaluation permet d'attester de l'acquisition et de la mobilisation des contenus correspondant à chaque module de formation. En cas de non validation d'un bloc de compétences à l'issue d'une session initiale d'évaluation, théorique ou en milieu professionnel, l'élève peut se présenter à une session de rattrapage.

Tab. 4 : modalités d'évaluations des blocs de compétences

Bloc de compétence	Compétences évaluées	Modalités d'évaluation du bloc de compétences
Bloc 1. Prise en soin du patient à tout âge de la vie dans le cadre de ses missions	- Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner le patient et son entourage - Accompagner le patient dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant le matériel adapté - Mettre en œuvre des soins d'hygiène et de confort adaptés aux besoins et à la situation du patient	1. Evaluation comportant une pratique simulée ciblant un patient âgé ou handicapé ou porteur d'un appareillage médical 2. Evaluation des compétences en stage
Bloc 2. Réalisation d'un recueil de données cliniques et mise en œuvre de soins adaptés à l'état du patient notamment ceux relevant de l'urgence	- Apprécier l'état clinique du patient dans son domaine de compétences - Mettre en œuvre les soins adaptés à l'état du patient notamment ceux relevant de l'urgence	1. Attestation de formation GSU 2 2. Evaluation comportant une pratique simulée (permettant la validation de la formation GSU 2) 3. Evaluation des compétences en stage
Bloc 3. Transport du patient dans le respect des règles de circulation et de sécurité routière	- Réaliser la préparation, le contrôle et l'entretien du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre afin de garantir la sécurité du transport - Conduire le véhicule adapté au transport sanitaire terrestre dans le respect des règles de circulation et de sécurité routière et de façon adaptée à l'état de santé du patient	Evaluation des compétences en stage en entreprise de transport
Bloc 4. Entretien des matériels et installations du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre en tenant compte des situations d'intervention	- Utiliser des techniques d'entretien du matériel et des installations adaptées, dans son domaine de compétences, en prenant en compte la prévention des risques associés - Repérer, signaler, traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien du véhicule, du matériel et des installations et en assurer la traçabilité	1. Etude de situation identifiée en stage / Etude de situation pouvant comporter une pratique simulée 2. Evaluation des compétences en stage
Bloc 5. Travail en équipe et traitement des informations liées aux	- Rechercher, traiter, transmettre les informations pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des	1. Etude de situation pouvant comporter une pratique simulée 2. Evaluation des compétences en stage

activités de transport, à la qualité / gestion des risques	activités et transmettre ses savoir-faire professionnels - Organiser et contrôler son activité, coopérer au sein d'une équipe pluriprofessionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques	
--	---	--

4.1.2. L'évaluation des stages

A chaque stage, les responsables de l'accueil et de l'encadrement de l'élève évaluent son niveau d'acquisition pour chacune des compétences. La feuille d'évaluation de stage¹⁶ permet une synthèse des compétences acquises en stage selon les critères d'évaluation définis par les référentiels de compétences et de formation. **Le stage est considéré comme validé si aucun critère non acquis est coché et au moins 1 module est acquis par bloc de compétence.**

Au terme des trois stages, l'équipe pédagogique réalise le bilan des acquisitions de l'élève en établissant le total obtenu à chaque unité de compétences.

Chaque compétence est validée si l'élève ambulancier obtient au moins un critère acquis par module sur l'ensemble des stages et que l'ensemble des stages est validé. En cas de compétences non validées en stage, l'élève réalise un stage de 35 heures minimum dans un des lieux du parcours de stage déterminé par l'équipe pédagogique

4.2. La certification¹⁷

Selon les modalités définies par l'arrêté du 11 avril 2022,

« Sont déclarés reçus au diplôme d'Etat d'ambulancier les élèves, titulaires de l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 ayant validé l'ensemble des compétences requises pour l'obtention de la certification.

La liste des candidats reçus au diplôme d'ambulancier est établie par le jury.

Le jury est souverain dans ses délibérations et décisions.

Le diplôme d'Etat est délivré par le préfet de région ou son représentant aux candidats admis par le jury.

La publication des résultats intervient dans les cinq jours ouvrés suivant la délibération du jury. »

4.3. Le suivi pédagogique des élèves

Un suivi pédagogique personnalisé¹⁸ est instauré. Il est d'une durée réglementaire de 3 heures. Il permet à l'élève de mesurer sa progression. Ce suivi se traduit à l'IFA de Reims par :

- Une gestion de l'alternance : préparation et exploitation des stages
- Un suivi pédagogique réalisé à la demande de l'élève ou de l'équipe pédagogique
- Un bilan de mi-stage réalisé par les professionnels du lieu de stage,

¹⁶ Annexe I

¹⁷ Arrêté du 11 avril 2022 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'ambulancier et aux conditions de formation de l'auxiliaire ambulancier

¹⁸ Ibidem, article 18

- Un entretien de l'élève avec le formateur référent en mi-formation, ou à sa demande, ou à la demande de l'équipe pédagogique.

Pour les élèves en cursus partiel, un suivi pédagogique individualisé est proposé de la même façon et adapté à leur situation. Sur la base du volontariat, les élèves ont la possibilité de bénéficier sur leur temps personnel de certains enseignements dispensés aux cursus complet (dans la mesure de capacité d'accueil des salles et avec l'accord de l'équipe pédagogique).

5. L'AFGSU

La formation aux **G**estes et **S**oins d'**U**rgences est assurée par un formateur de l'IFA, titulaire de l'attestation de formateur aux gestes et soins d'urgence. L'attestation est délivrée par le C.E.S.U. 51 (Centre d'Enseignement des Soins d'Urgence). Cette attestation est nécessaire pour valider le bloc de compétences 2 et pour être présenté au DEA.

6. La formation d'auxiliaire ambulancier

L'auxiliaire ambulancier est habilité à assurer la conduite du véhicule sanitaire léger et de l'ambulance. Il peut également être l'équipier de l'ambulancier dans l'ambulance. Le professionnel titulaire du poste d'auxiliaire ambulancier doit disposer :

- *d'un permis de conduire hors période probatoire, conforme à la réglementation en vigueur et en état de validité ;*
- *de l'attestation préfectorale d'aptitude à la conduite d'ambulance après examen médical effectué dans les conditions définies à l'article R. 221-10 du code de la route ;*
- *d'un certificat médical de non-contre-indications à la profession d'ambulancier délivré par un médecin agréé ;*
- *d'un certificat médical de vaccinations conformément à l'article L. 3111-4 du code de la santé publique ;*
- *d'une attestation de formation de 70 heures avec évaluation des compétences acquises. Cette formation porte sur l'hygiène, les principes et valeurs professionnelles, la démarche relationnelle envers les membres de l'équipe et les patients, les principes d'ergonomie et les gestes et postures adaptés lors des mobilisations, des aides à la marche, des déplacements et des portages ou brancardages, et les règles du transport sanitaire. Cette formation est délivrée par les instituts de formation autorisés pour la formation au diplôme d'Etat d'ambulancier. Lorsque le directeur de l'institut de formation constate, en accord avec l'équipe pédagogique ayant réalisé la formation de 70 heures, que les compétences acquises ne permettent pas d'exercer en tant qu'auxiliaire ambulancier, l'attestation de formation n'est pas délivrée. Cette décision est motivée par écrit et notifiée à la personne ayant suivi la formation ;*
- *de l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 »¹⁹, d'une durée de 21 heures.*

¹⁹ Op. Cit 16, article 2

Cette formation est délivrée par les instituts de formation autorisés pour la formation au diplôme d'ambulancier.

L'IFA du CHU de Reims organise deux sessions de formation pour les auxiliaires ambulanciers par an, intégrant à la fois la formation de 70 heures et l'AFGSU 2 de 21 heures, en novembre et juin-juillet. Le contenu de la formation est le suivant :

Tab. 5 : programme de formation des auxiliaires ambulanciers

Enseignements 1 : l'hygiène			
Théorie		Pratique	
Risques infectieux	Prévention des infections	Techniques de base	Techniques d'entretien
Les micro-organismes Les voies de transmission Les infections principales	Pour soi : - Hygiène individuelle - Protection contre les infections - Prévention des AES - Gestion des déchets de soin Pour les autres : - Procédure de nettoyage et de désinfection du matériel embarqué et des véhicules	Lavage des mains Tenue professionnelle Tenues et dispositifs de protection DASRI Matériel de nettoyage et de désinfection Produits d'entretien	Nettoyage des VSL et ambulances

Enseignements 2 : les principes et valeurs professionnelles			
Théorie			
Cadre juridique	Responsabilité professionnelle	Secret professionnel	Droits et devoirs
Organisation générale du droit Organisation générale de la santé en France Les professions de santé et leurs relations La place de l'auxiliaire ambulancier.	Le droit général de la responsabilité La morale et éthique Les fautes et sanctions	Définition Champ d'application Situations à risque Prévention	Envers les patients : - loi du 4 mars 2002 - la personne de confiance - les directives anticipées Envers les pairs : - Le principe de délégation - Le travail en équipe - Les relations entre professionnels de la santé - Les relations dans l'entreprise

Enseignements 3 : la démarche relationnelle envers les membres de l'équipe et les patients			
Théorie			
Les relations humaines	La communication	Les transmissions	Les informations

Introduction à l'anthropologie Cultures et relations humaines	Théories de Shannon et Weaver Communication verbale, non verbale et paraverbale Le rôle de l'auxiliaire ambulancier : - L'entretien - L'écoute active et reformulation	Règles et procédures professionnelles : - Envers les patients - Envers les membres de l'équipe - Envers les tiers	L'observation La confidentialité Le bilan
Pratique			
Exercices simulés	Exercices simulés : - Communiquer avec un malentendant - Communiquer avec une personne ne maîtrisant pas le français - Communiquer avec une personne ayant un handicap mental - Communiquer avec une personne ayant une maladie neurodégénérative - Communiquer avec une personne muette - Communiquer avec une personne agressive	Exercices simulés : Transmission : - Centre 15, - Personnel de santé ou d'un établissement de santé ou médico-social, - Pompiers, - Famille et aidants familiaux, - Pairs.	Exercices simulés : - Observation clinique - Rassembler et ordonner les informations constituant un bilan

Enseignements 4 : les gestes et postures adaptés lors des mobilisations, des aides à la marche, des déplacements et des portages ou brancardages

Théorie			
L'appareil locomoteur	Prévention des risques	Techniques de manutention	Installations des patients
Définition Notions d'anatomie-physiologie Les mouvements Notions de sémiologie et de pathologie	Notions d'ergonomie Troubles Musculo Squelettiques : situations à risques, gestion des risques et prévention	Centre de gravité, équilibre, force et axe Le matériel et les manœuvres d'aide au déplacement, au relevage, à la mobilisation et au brancardage	En VSL En ambulance
Pratique			
	Ergonomie pratique et postures	Manipulation d'un patient sur un brancard Transferts lits-brancard, brancard-fauteuil, ... Aide au déplacement Techniques de relevage	En VSL En ambulance

Enseignement 5 : les règles du transport sanitaire

Théorie			
Cadre réglementaire et sécuritaire	Code de la route	Démarches administratives	Effets du transport sur l'organisme

Les VSL et ambulances : les caractéristiques Les documents de bord Les équipements réglementaires La vérification du véhicule	Rappels généraux Règles spécifiques au transport sanitaire	Prescriptions de transport Entente préalable Facturation	Physiopathologie Prévention
Pratique			
Vérification d'un VSL et d'une ambulance	Quizz	Exercices de constitution de dossier et de facturation de transports sanitaires	Conduite d'une ambulance

Les Gestes et Soins d'Urgence niveau 2 : 21 heures de formation

Permettre l'identification d'une urgence sanitaire vitale, potentielle et circonstancielle ;

Être en capacité, seule ou en équipe, de :

- effectuer un bilan adéquat et pertinent ;
- mettre en place les gestes conservatoires en l'attente d'un avis médical ou de l'arrivée de l'équipe spécialisée, voire d'une amélioration de l'état de santé ;
- lors d'un transport sanitaire, effectuer les gestes et soins d'urgence adaptés ;
- participer à la réponse d'une urgence collective ou d'une situation sanitaire exceptionnelle.

Evaluation des compétences acquises

Savoirs : QCM et QROC

Savoir-faire : travaux pratiques, cas concret et simulations

Savoir-être : comportement durant toute la formation théorique et pratique

L'évaluation des compétences est établie sur un document de suivi durant les 70 h de formations spécifiques (annexe III).

ANNEXES

ANNEXE I :

Suivi de l'acquisition des compétences

A renseigner par l'apprenant et le tuteur.
A mi-période, l'apprenant s'auto-évalue sur les blocs de compétences abordés au cours de la période, le tuteur fait le point avec l'apprenant à partir de cette auto-évaluation et apporte son avis au cours de cet échange. En fin de période, l'apprenant s'auto-évalue, le tuteur fait le point avec l'apprenant à partir de cette auto-évaluation et renseigne le document « Evaluation de l'acquisition des compétences » pour la période. Toute auto-évaluation ou évaluation s'appuie sur les activités réalisées et les critères d'évaluation.

STAGE

En médecine d'urgence adulte/enfant : service des urgences/SAMU-SMUR

Bloc de compétences	Compétences	Critères d'évaluation	Auto-évaluation mi-période	Avis du tuteur mi-période	Auto-évaluation fin de période
Bloc 1 : Prise en soin du patient à tout âge de la vie dans le cadre de ses missions <i>Les activités réalisées au cours de la période ont-elles permis de mettre en œuvre ce bloc de compétences ?</i> ☐ OUI ☐ NON	1. Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner le patient et son entourage	Pertinence de l'identification de la situation relationnelle Qualifié de la communication et des échanges auprès du patient et de son entourage Pertinence des informations et conseils apportés au patient et à son entourage	☐ Non observé ☐ Non acquis ☐ A améliorer ☐ Acquis Commentaires :	☐ Non observé ☐ Non acquis ☐ A améliorer ☐ Acquis Commentaires :	☐ Non observé ☐ Non acquis ☐ A améliorer ☐ Acquis Commentaires :
	2. Accompagner le patient dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant le matériel adapté	Pertinence de l'identification des capacités du patient et des choix effectués pour mobiliser ses ressources Conformité des modalités d'installation, de mobilisation des patients Pertinence de l'organisation et de l'aménagement de l'espace dans le véhicule adapté au transport sanitaire terrestre Pertinence de l'identification des risques, pour le patient, pour soi-même et ses coéquipiers et des mesures prises	☐ Non observé ☐ Non acquis ☐ A améliorer ☐ Acquis Commentaires :	☐ Non observé ☐ Non acquis ☐ A améliorer ☐ Acquis Commentaires :	☐ Non observé ☐ Non acquis ☐ A améliorer ☐ Acquis Commentaires :
	3. Mettre en œuvre des soins d'hygiène et de confort adaptés aux besoins et à la situation du patient	Pertinence des informations recherchées au regard des soins d'hygiène et de confort à réaliser Conformité des modalités de réalisation des soins aux règles de bonnes pratiques Pertinence de la personnalisation des soins d'hygiène et de confort à partir de l'évaluation de la situation Analyse de la qualité du soin d'hygiène et de confort réalisé	☐ Non observé ☐ Non acquis ☐ A améliorer ☐ Acquis Commentaires :	☐ Non observé ☐ Non acquis ☐ A améliorer ☐ Acquis Commentaires :	☐ Non observé ☐ Non acquis ☐ A améliorer ☐ Acquis Commentaires :

Bloc de compétences	Compétences	Critères d'évaluation	Auto-évaluation Mi- période	Avis du tuteur Mi- période	Auto-évaluation Fin de période
Bloc 2 : Réalisation d'un recueil de données cliniques et mise en œuvre de soins adaptés à l'état du patient notamment ceux relevant de l'urgence <i>Les activités réalisées au cours de la période ont-elles permis de mettre en œuvre ce bloc de compétences ?</i> ☐ OUI ☐ NON	4. Apprécier l'état clinique du patient dans son domaine de compétences	➔ Pertinence des Informations recherchées au regard d'une situation donnée ➔ Conformité des modalités de recueil des données et des paramètres ➔ Pertinence des informations recueillies et des risques identifiés	☐ Non observé ☐ Non acquis ☐ A améliorer ☐ Acquis Commentaires :	☐ Non observé ☐ Non acquis ☐ A améliorer ☐ Acquis Commentaires :	☐ Non observé ☐ Non acquis ☐ A améliorer ☐ Acquis Commentaires :
	5. Mettre en œuvre les soins adaptés à l'état du patient notamment ceux relevant de l'urgence	➔ Pertinence du choix des soins notamment ceux relevant de l'urgence à mettre en œuvre ➔ Conformité des modalités de réalisation des soins notamment ceux relevant de l'urgence ➔ Pertinence des actions mises en œuvre	☐ Non observé ☐ Non acquis ☐ A améliorer ☐ Acquis Commentaires :	☐ Non observé ☐ Non acquis ☐ A améliorer ☐ Acquis Commentaires :	☐ Non observé ☐ Non acquis ☐ A améliorer ☐ Acquis Commentaires :
Bloc de compétences Bloc 3 : Transport du patient dans le respect des règles de circulation et de sécurité routière <i>Les activités réalisées au cours de la période ont-elles permis de mettre en œuvre ce bloc de compétences ?</i> ☐ OUI ☐ NON	6. Réaliser la préparation et l'entretien du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre afin de garantir la sécurité du transport	➔ Pertinence des vérifications réalisées sur le véhicule adapté au transport sanitaire terrestre ➔ Pertinence du repérage des anomalies et des dysfonctionnements et des actions correctives mises en œuvre ➔ Conformité des opérations d'entretien courant du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre	☐ Non observé ☐ Non acquis ☐ A améliorer ☐ Acquis Commentaires :	☐ Non observé ☐ Non acquis ☐ A améliorer ☐ Acquis Commentaires :	☐ Non observé ☐ Non acquis ☐ A améliorer ☐ Acquis Commentaires :
	7. Conduire le véhicule adapté au transport sanitaire terrestre dans le respect des règles de circulation et de sécurité routière et de façon adaptée à l'état de santé du patient	➔ Conformité de la conduite du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre aux règles de circulation et de sécurité routière ➔ Pertinence de l'adaptation de la conduite à la situation du patient	☐ Non observé ☐ Non acquis ☐ A améliorer ☐ Acquis Commentaires :	☐ Non observé ☐ Non acquis ☐ A améliorer ☐ Acquis Commentaires :	☐ Non observé ☐ Non acquis ☐ A améliorer ☐ Acquis Commentaires :

Bloc de compétences	Compétences	Critères d'évaluation	Auto-évaluation Mi-période	Avis du tuteur Mi-période	Auto-évaluation Fin de période
Bloc 4 : Entretien des matériels et installations du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre en tenant compte des situations d'intervention <i>Les activités réalisées au cours de la période ont-elles permis de mettre en œuvre ce bloc de compétences ?</i> ☐ OUI ☐ NON	8. Utiliser des techniques d'entretien du matériel et des installations adaptées, dans son domaine de compétences, en prenant en compte la prévention des risques associés	➔ Pertinence de la préparation des opérations d'entretien en fonction de la situation ➔ Pertinence de l'analyse de l'application des règles : - De qualité, d'hygiène, de sécurité, d'ergonomie - De traçabilité - Liées aux circuits d'entrée, de sortie, et de stockage du linge, des matériels et des déchets ➔ Conformité du nettoyage, de la désinfection et de la décontamination du matériel et des installations	☐ Non observé ☐ Non acquis ☐ A améliorer ☒ Acquis Commentaires :	☐ Non observé ☐ Non acquis ☐ A améliorer ☒ Acquis Commentaires :	☐ Non observé ☐ Non acquis ☐ A améliorer ☒ Acquis Commentaires :
	9. Repérer, signaler, traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien du matériel et des installations et en assurer la traçabilité	➔ Pertinence du repérage et du traitement des anomalies ➔ Conformité de la vérification de la fonctionnalité des matériels, équipements et installations utilisés ➔ Pertinence dans la démarche d'analyse critique d'un dysfonctionnement	☐ Non observé ☐ Non acquis ☐ A améliorer ☒ Acquis Commentaires :	☐ Non observé ☐ Non acquis ☐ A améliorer ☒ Acquis Commentaires :	☐ Non observé ☐ Non acquis ☐ A améliorer ☒ Acquis Commentaires :
Bloc 5 - Travail en équipe et traitement des informations liées aux activités de l'ambulancier, à la qualité / gestion des risques <i>Les activités réalisées au cours de la période ont-elles permis de mettre en œuvre ce bloc de compétences ?</i> ☐ OUI ☐ NON	10. Rechercher, traiter, transmettre les informations pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités et transmettre ses savoir-faire professionnels	➔ Pertinence de l'analyse des situations et du recueil des informations ➔ Fiabilité et pertinence des informations transmises ➔ Qualité des informations sur les activités et les savoir-faire transmis ➔ Pertinence des actions correctives mises en œuvre	☐ Non observé ☐ Non acquis ☐ A améliorer ☒ Acquis Commentaires :	☐ Non observé ☐ Non acquis ☐ A améliorer ☒ Acquis Commentaires :	☐ Non observé ☐ Non acquis ☐ A améliorer ☒ Acquis Commentaires :
	11. Organiser et contrôler son activité, coopérer au sein d'une équipe pluriprofessionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques	➔ Pertinence dans l'identification et la prise en compte du champ d'intervention des différents acteurs ➔ Pertinence de l'organisation de sa propre activité ➔ Qualifié de la participation à la démarche professionnelle collective ➔ Inscription de ses interventions dans la démarche qualité de la structure ➔ Pertinence de la démarche d'amélioration de sa pratique professionnelle ➔ Pertinence de l'évaluation de ses propres besoins en formation	☐ Non observé ☐ Non acquis ☐ A améliorer ☒ Acquis Commentaires :	☐ Non observé ☐ Non acquis ☐ A améliorer ☒ Acquis Commentaires :	☐ Non observé ☐ Non acquis ☐ A améliorer ☒ Acquis Commentaires :

STAGE

En entreprise de transport sanitaire

Bloc de compétences	Compétences	Critères d'évaluation	Auto-évaluation Mi-période	Avis du tuteur Mi-période	Auto-évaluation Fin de période
Bloc 1 : Prise en soin du patient à tout âge de la vie dans le cadre de ses missions <i>Les activités réalisées au cours de la période ont-elles permis de mettre en œuvre ce bloc de compétences ?</i> ☐ OUI ☐ NON	1. Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner le patient et son entourage	➔ Pertinence de l'identification de la situation relationnelle ➔ Qualité de la communication et des échanges auprès du patient et de son entourage ➔ Pertinence des informations et conseils apportés au patient et à son entourage	☐ Non observé ☐ Non acquis ☐ A améliorer ☐ Acquis Commentaires :	☐ Non observé ☐ Non acquis ☐ A améliorer ☐ Acquis Commentaires :	☐ Non observé ☐ Non acquis ☐ A améliorer ☐ Acquis Commentaires :
	2. Accompagner le patient dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant le matériel adapté	➔ Pertinence de l'identification des capacités du patient et des choix effectués pour mobiliser ses ressources ➔ Conformité des modalités d'installation, de mobilisation des patients ➔ Pertinence de l'organisation et de l'aménagement de l'espace dans le véhicule adapté au transport sanitaire terrestre ➔ Pertinence de l'identification des risques, pour le patient, pour soi-même et ses coéquipiers et des mesures prises	☐ Non observé ☐ Non acquis ☐ A améliorer ☐ Acquis Commentaires :	☐ Non observé ☐ Non acquis ☐ A améliorer ☐ Acquis Commentaires :	☐ Non observé ☐ Non acquis ☐ A améliorer ☐ Acquis Commentaires :
	3. Mettre en œuvre des soins d'hygiène et de confort adaptés aux besoins et à la situation du patient	➔ Pertinence des informations recherchées au regard des soins d'hygiène et de confort à réaliser ➔ Conformité des modalités de réalisation des soins aux règles de bonnes pratiques ➔ Pertinence de la personnalisation des soins d'hygiène et de confort à partir de l'évaluation de la situation ➔ Analyse de la qualité du soin d'hygiène et de confort réalisé	☐ Non observé ☐ Non acquis ☐ A améliorer ☐ Acquis Commentaires :	☐ Non observé ☐ Non acquis ☐ A améliorer ☐ Acquis Commentaires :	☐ Non observé ☐ Non acquis ☐ A améliorer ☐ Acquis Commentaires :

Bloc de compétences	Compétences	Critères d'évaluation	Auto-évaluation Mi-période	Avis du tuteur Mi-période	Auto-évaluation Fin de période
Bloc 2 : Réalisation d'un recueil de données cliniques et mise en œuvre de soins adaptés à l'état du patient notamment ceux relevant de l'urgence <i>Les activités réalisées au cours de la période ont-elles permis de mettre en œuvre ce bloc de compétences ?</i> ☐ OUI ☐ NON	4. Apprécier l'état clinique du patient dans son domaine de compétences	➤ Pertinence des informations recherchées au regard d'une situation donnée ➤ Conformité des modalités de recueil des données et des paramètres ➤ Pertinence des informations recueillies et des risques identifiés	☐ Non observé ☐ Non acquis ☐ A améliorer ☐ Acquis Commentaires :	☐ Non observé ☐ Non acquis ☐ A améliorer ☐ Acquis Commentaires :	☐ Non observé ☐ Non acquis ☐ A améliorer ☐ Acquis Commentaires :
	5. Mettre en œuvre les soins adaptés à l'état du patient notamment ceux relevant de l'urgence	➤ Pertinence du choix des soins notamment ceux relevant de l'urgence à mettre en œuvre ➤ Conformité des modalités de réalisation des soins notamment ceux relevant de l'urgence ➤ Pertinence des actions mises en œuvre	☐ Non observé ☐ Non acquis ☐ A améliorer ☐ Acquis Commentaires :	☐ Non observé ☐ Non acquis ☐ A améliorer ☐ Acquis Commentaires :	☐ Non observé ☐ Non acquis ☐ A améliorer ☐ Acquis Commentaires :
Bloc de compétences Bloc 3 : Transport du patient dans le respect des règles de circulation et de sécurité routière <i>Les activités réalisées au cours de la période ont-elles permis de mettre en œuvre ce bloc de compétences ?</i> ☐ OUI ☐ NON	6. Réaliser la préparation et l'entretien du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre afin de garantir la sécurité du transport	➤ Pertinence des vérifications réalisées sur le véhicule adapté au transport sanitaire terrestre ➤ Pertinence du repérage des anomalies et des dysfonctionnements et des actions correctives mises en œuvre ➤ Conformité des opérations d'entretien courant du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre	☐ Non observé ☐ Non acquis ☐ A améliorer ☐ Acquis Commentaires :	☐ Non observé ☐ Non acquis ☐ A améliorer ☐ Acquis Commentaires :	☐ Non observé ☐ Non acquis ☐ A améliorer ☐ Acquis Commentaires :
	7. Conduire le véhicule adapté au transport sanitaire terrestre dans le respect des règles de circulation et de sécurité routière et de façon adaptée à l'état de santé du patient	➤ Conformité de la conduite du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre aux règles de circulation et de sécurité routière ➤ Pertinence de l'adaptation de la conduite à la situation du patient	☐ Non observé ☐ Non acquis ☐ A améliorer ☐ Acquis Commentaires :	☐ Non observé ☐ Non acquis ☐ A améliorer ☐ Acquis Commentaires :	☐ Non observé ☐ Non acquis ☐ A améliorer ☐ Acquis Commentaires :

Bloc de compétences	Compétences	Critères d'évaluation	Auto-évaluation Mi- période	Avis du tuteur Mi- période	Auto-évaluation Fin de période
Bloc 4 : Entretien des matériels et installations du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre en tenant compte des situations d'intervention <i>Les activités réalisées au cours de la période ont-elles permis de mettre en œuvre ce bloc de compétences ?</i> ☐ OUI ☐ NON	8. Utiliser des techniques d'entretien du matériel et des installations adaptées, dans son domaine de compétences, en prenant en compte la prévention des risques associés	➤ Pertinence de la préparation des opérations d'entretien en fonction de la situation ➤ Pertinence de l'analyse de l'application des règles : - De qualité, d'hygiène, de sécurité, d'ergonomie - De traçabilité - Liées aux circuits d'entrée, de sortie, et de stockage du linge, des matériels et des déchets ➤ Conformité du nettoyage, de la désinfection et de la décontamination du matériel et des installations	☐ Non observé ☐ Non acquis ☐ A améliorer ☐ Acquis Commentaires :	☐ Non observé ☐ Non acquis ☐ A améliorer ☐ Acquis Commentaires :	☐ Non observé ☐ Non acquis ☐ A améliorer ☐ Acquis Commentaires :
	9. Repérer, signaler, traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien du matériel et des installations et en assurer la traçabilité	➤ Pertinence du repérage et du traitement des anomalies ➤ Conformité de la vérification de la fonctionnalité des matériels, équipements et installations utilisés ➤ Pertinence dans la démarche d'analyse critique d'un dysfonctionnement	☐ Non observé ☐ Non acquis ☐ A améliorer ☐ Acquis Commentaires :	☐ Non observé ☐ Non acquis ☐ A améliorer ☐ Acquis Commentaires :	☐ Non observé ☐ Non acquis ☐ A améliorer ☐ Acquis Commentaires :
	Bloc 5 - Travail en équipe et traitement des informations liées aux activités de l'ambulancier, à la qualité / gestion des risques <i>Les activités réalisées au cours de la période ont-elles permis de mettre en œuvre ce bloc de compétences ?</i> ☐ OUI ☐ NON	10. Rechercher, traiter, transmettre les informations pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités et transmettre ses savoir-faire professionnels	➤ Pertinence de l'analyse des situations et du recueil des informations ➤ Fiabilité et pertinence des informations transmises ➤ Qualité des informations sur les activités et les savoir-faire transmis ➤ Pertinence des actions correctives mises en œuvre	☐ Non observé ☐ Non acquis ☐ A améliorer ☐ Acquis Commentaires :	☐ Non observé ☐ Non acquis ☐ A améliorer ☐ Acquis Commentaires :
	11. Organiser et contrôler son activité, coopérer au sein d'une équipe pluriprofessionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques	➤ Pertinence dans l'identification et la prise en compte du champ d'intervention des différents acteurs ➤ Pertinence de l'organisation de sa propre activité ➤ Qualité de la participation à la démarche professionnelle collective ➤ Inscription de ses interventions dans la démarche qualité de la structure ➤ Pertinence de la démarche d'amélioration de sa pratique professionnelle ➤ Pertinence de l'évaluation de ses propres besoins en formation	☐ Non observé ☐ Non acquis ☐ A améliorer ☐ Acquis Commentaires :	☐ Non observé ☐ Non acquis ☐ A améliorer ☐ Acquis Commentaires :	☐ Non observé ☐ Non acquis ☐ A améliorer ☐ Acquis Commentaires :

STAGE

Structures de soins de courte et longue durée,
de soins de suite et réadaptation, EHPAD,
psychiatrie et santé mentale Adulte et enfant

Bloc de compétences	Compétences	Critères d'évaluation	Auto-évaluation Mi-période	Avis du tuteur Mi-période	Auto-évaluation Fin de période
Bloc 1 : Prise en soin du patient à tout âge de la vie dans le cadre de ses missions <i>Les activités réalisées au cours de la période ont-elles permis de mettre en œuvre ce bloc de compétences ?</i> ☐ OUI ☐ NON	1. Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner le patient et son entourage	Pertinence de l'identification de la situation relationnelle Qualité de la communication et des échanges auprès du patient et de son entourage Pertinence des informations et conseils apportés au patient et à son entourage	☐ Non observé ☐ Non acquis ☐ A améliorer ☐ Acquis Commentaires :	☐ Non observé ☐ Non acquis ☐ A améliorer ☐ Acquis Commentaires :	☐ Non observé ☐ Non acquis ☐ A améliorer ☐ Acquis Commentaires :
	2. Accompagner le patient dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant le matériel adapté	Pertinence de l'identification des capacités du patient et des choix effectués pour mobiliser ses ressources Conformité des modalités d'installation, de mobilisation des patients Pertinence de l'organisation et de l'aménagement de l'espace dans le véhicule adapté au transport sanitaire terrestre Pertinence de l'identification des risques, pour le patient, pour soi-même et ses coéquipiers et des mesures prises	☐ Non observé ☐ Non acquis ☐ A améliorer ☐ Acquis Commentaires :	☐ Non observé ☐ Non acquis ☐ A améliorer ☐ Acquis Commentaires :	☐ Non observé ☐ Non acquis ☐ A améliorer ☐ Acquis Commentaires :
	3. Mettre en œuvre des soins d'hygiène et de confort adaptés aux besoins et à la situation du patient	Pertinence des informations recherchées au regard des soins d'hygiène et de confort à réaliser Conformité des modalités de réalisation des soins aux règles de bonnes pratiques Pertinence de la personnalisation des soins d'hygiène et de confort à partir de l'évaluation de la situation Analyse de la qualité du soin d'hygiène et de confort réalisé	☐ Non observé ☐ Non acquis ☐ A améliorer ☐ Acquis Commentaires :	☐ Non observé ☐ Non acquis ☐ A améliorer ☐ Acquis Commentaires :	☐ Non observé ☐ Non acquis ☐ A améliorer ☐ Acquis Commentaires :

Bloc de compétences	Compétences	Critères d'évaluation	Auto-évaluation Mi- période	Avis du tuteur Mi- période	Auto-évaluation Fin de période
Bloc 2 : Réalisation d'un recueil de données cliniques et mise en œuvre de soins adaptés à l'état du patient notamment ceux relevant de l'urgence	4. Apprécier l'état clinique du patient dans son domaine de compétences	➤ Pertinence des informations recherchées au regard d'une situation donnée ➤ Conformité des modalités de recueil des données et des paramètres ➤ Pertinence des informations recueillies et des risques identifiés	☐ Non observé ☐ Non acquis ☐ A améliorer ☐ Acquis Commentaires :	☐ Non observé ☐ Non acquis ☐ A améliorer ☐ Acquis Commentaires :	☐ Non observé ☐ Non acquis ☐ A améliorer ☐ Acquis Commentaires :
<i>Les activités réalisées au cours de la période ont-elles permis de mettre en œuvre ce bloc de compétences ?</i> ☐ OUI ☐ NON	5. Mettre en œuvre les soins adaptés à l'état du patient notamment ceux relevant de l'urgence	➤ Pertinence du choix des soins notamment ceux relevant de l'urgence à mettre en œuvre ➤ Conformité des modalités de réalisation des soins notamment ceux relevant de l'urgence Pertinence des actions mises en œuvre	☐ Non observé ☐ Non acquis ☐ A améliorer ☐ Acquis Commentaires :	☐ Non observé ☐ Non acquis ☐ A améliorer ☐ Acquis Commentaires :	☐ Non observé ☐ Non acquis ☐ A améliorer ☐ Acquis Commentaires :
Bloc de compétences	Compétences	Critères d'évaluation	Auto-évaluation Mi- période	Avis du tuteur Mi- période	Auto-évaluation Fin de période
Bloc 5 - Travail en équipe et traitement des informations liées aux activités de l'ambulancier, à la qualité / gestion des risques	10. Rechercher, traiter, transmettre les informations pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités et transmettre ses savoir-faire professionnels	➤ Pertinence de l'analyse des situations et du recueil des informations ➤ Fiabilité et pertinence des informations transmises ➤ Qualité des informations sur les activités et les savoir-faire transmis ➤ Pertinence des actions correctives mises en œuvre	☐ Non observé ☐ Non acquis ☐ A améliorer ☐ Acquis Commentaires :	☐ Non observé ☐ Non acquis ☐ A améliorer ☐ Acquis Commentaires :	☐ Non observé ☐ Non acquis ☐ A améliorer ☐ Acquis Commentaires :
<i>Les activités réalisées au cours de la période ont-elles permis de mettre en œuvre ce bloc de compétences ?</i> ☐ OUI ☐ NON	11. Organiser et contrôler son activité, coopérer au sein d'une équipe pluriprofessionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques	➤ Pertinence dans l'identification et la prise en compte du champ d'intervention des différents acteurs ➤ Pertinence de l'organisation de sa propre activité ➤ Qualité de la participation à la démarche professionnelle collective ➤ Inscription de ses interventions dans la démarche qualité de la structure ➤ Pertinence de la démarche d'amélioration de sa pratique professionnelle ➤ Pertinence de l'évaluation de ses propres besoins en formation	☐ Non observé ☐ Non acquis ☐ A améliorer ☐ Acquis Commentaires :	☐ Non observé ☐ Non acquis ☐ A améliorer ☐ Acquis Commentaires :	☐ Non observé ☐ Non acquis ☐ A améliorer ☐ Acquis Commentaires :

ANNEXE II : Acquisition des compétences en stage

A renseigner par le tuteur.
Pour chaque élément de
compétence, vous devez cocher une
case (en vous appuyant sur les
critères d'évaluation) :

- ☐ 0 (= non acquis)
- ☐ 1 (= en cours d'acquisition)
- ☐ 2 (= acquis)
- ☐ 3 (= maîtrisé)

Bloc de compétences	Compétences	Critères d'évaluation	Résultat
1. Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner le patient et son entourage ☒ Ecouter le patient, la personne de confiance identifiée et son entourage en prenant en compte la communication verbale et non verbale, sans porter de jugement de valeur ☒ S'exprimer et échanger en adaptant sa communication à des publics diversifiés, dans le respect des personnes et des règles de confidentialité ☒ Adopter une attitude bienveillante, rassurante et respectueuse du patient et de son entourage afin de créer une relation de confiance ☒ Prendre en compte dans l'échange et dans les informations apportées la demande et l'expression du patient ☒ Expliquer l'action réalisée (installation du patient, mobilisation, ...) et les raisons d'un geste professionnel de manière adaptée à la situation ☒ Faire exprimer les besoins et les attentes du patient au regard de l'action réalisée, les reformuler et proposer des modalités adaptées de réalisation de l'action ☒ Adapter son mode de relation à la situation du patient Bloc 1 : Prise en soin du patient à tout âge de la vie dans le cadre de ses missions <i>Les activités réalisées au cours de la période ont-elles permis de mettre en œuvre ce bloc de compétences ?</i> ☐ OUI ☐ NON <i>Si la réponse est négative, ne pas évaluer le bloc de compétences.</i>	2. Accompagner le patient dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant le matériel adapté ☒ Identifier les capacités du patient, à réaliser les éléments constitutifs d'un déplacement ☒ Identifier et utiliser les dispositifs d'aide à la mobilisation dans le respect des règles de sécurité et d'ergonomie ☒ Identifier et appliquer les principes d'ergonomie, les gestes et postures adaptés, lors des mobilisations, des aides à la marche, des déplacements et des portages ou brancardages ☒ Repérer les situations à risque pour le patient et les coéquipiers, alerter et prendre les mesures appropriées dans le cadre de son champ de compétences ☒ Identifier et appliquer les règles de sécurité et de prévention des risques en fonction de la situation et du lieu d'exercice ☒ Aménager un espace sécurisé et sécurisant dans le véhicule adapté au transport sanitaire terrestre ☒ Installer le patient en tenant compte de sa demande, de ses besoins, de sa pathologie, de sa situation de handicap, de sa douleur et des différents appareillages médicaux dans le respect de la sécurité	↑ Pertinence de l'identification de la situation relationnelle ☐ 0 ☐ 1 ☐ 2 ☐ 3 ↑ Qualité de la communication et des échanges auprès du patient et de son entourage ☐ 0 ☐ 1 ☐ 2 ☐ 3 ↑ Pertinence des informations et conseils apportés au patient et à son entourage ☐ 0 ☐ 1 ☐ 2 ☐ 3	Total : ... / ... Commentaires :
		↑ Pertinence de l'identification des capacités du patient et des choix effectués pour mobiliser ses ressources ☐ 0 ☐ 1 ☐ 2 ☐ 3 ↑ Conformité des modalités d'installation, de mobilisation des patients ☐ 0 ☐ 1 ☐ 2 ☐ 3 ↑ Pertinence de l'organisation et de l'aménagement de l'espace dans le véhicule adapté au transport sanitaire terrestre ☐ 0 ☐ 1 ☐ 2 ☐ 3 ↑ Pertinence de l'identification des risques, pour le patient, pour soi-même et ses coéquipiers et des mesures prises ☐ 0 ☐ 1 ☐ 2 ☐ 3	Total : ... / ... Commentaires :

3. Mettre en œuvre des soins d'hygiène et de confort adaptés aux besoins et à la situation du patient ➤ Rechercher les informations sur les précautions particulières à respecter pour la mise en œuvre du soin d'hygiène ou de confort ➤ Organiser et prioriser les activités de soin d'hygiène et de confort et adapter les modalités de réalisation de celui-ci en fonction de l'état clinique et de la situation du patient ➤ Mettre en œuvre des soins d'hygiène et de confort personnalisés à partir de l'évaluation de la situation, dans le respect des bonnes pratiques ➤ Expliquer le soin d'hygiène et de confort réalisé et l'objectif des gestes de manière adaptée à la situation ➤ Evaluer la qualité du soin d'hygiène et de confort réalisé et réajuster son intervention	3. Mettre en œuvre des soins d'hygiène et de confort adaptés aux besoins et à la situation du patient ➤ Pertinence des informations recherchées au regard des soins d'hygiène et de confort à réaliser ☐ 0 ☐ 1 ☐ 2 ☐ 3 ➤ Conformité des modalités de réalisation des soins aux règles de bonnes pratiques ☐ 0 ☐ 1 ☐ 2 ☐ 3 ➤ Pertinence de la personnalisation des soins d'hygiène et de confort à partir de l'évaluation de la situation ☐ 0 ☐ 1 ☐ 2 ☐ 3 ➤ Analyse de la qualité du soin d'hygiène et de confort réalisé ☐ 0 ☐ 1 ☐ 2 ☐ 3	Total : ... / ... Commentaires :
Bloc de compétences	Compétences	Critères d'évaluation
Bloc 2 : Réalisation d'un recueil de données cliniques et mise en œuvre de soins adaptés à l'état du patient notamment ceux relevant de l'urgence <i>Les activités réalisées au cours de la période ont-elles permis de mettre en œuvre ce bloc de compétences ?</i> ☐ OUI ☐ NON <i>Si la réponse est négative, ne pas évaluer le bloc de compétences.</i>	4. Apprécier l'état clinique du patient dans son domaine de compétences ➤ Rechercher les informations pertinentes permettant d'identifier l'état général du patient et utiles à sa prise en charge en relation avec son âge et son évolution ➤ Identifier les signes permettant d'apprécier l'état général du patient et les changements de son état clinique en fonction des observations réalisées et des informations recueillies ➤ Evaluer la douleur et mesurer les signes cliniques et principales données paracliniques (Actes protocolisés) dans le cadre de son domaine de compétences ➤ Discerner le caractère urgent d'une situation et alerter	➤ Pertinence des informations recherchées au regard d'une situation donnée ☐ 0 ☐ 1 ☐ 2 ☐ 3 ➤ Conformité des modalités de recueil des données et des paramètres ☐ 0 ☐ 1 ☐ 2 ☐ 3 ➤ Pertinence des informations recueillies et des risques identifiés ☐ 0 ☐ 1 ☐ 2 ☐ 3
	5. Mettre en œuvre les soins adaptés à l'état du patient notamment ceux relevant de l'urgence ➤ Identifier les soins notamment ceux relevant de l'urgence à mettre en œuvre, dans le cadre de procédures en vigueur, adaptés à la situation du patient ➤ Installer le patient en position adaptée à son état et à la situation ➤ Réaliser les soins notamment ceux relevant de l'urgence adaptés à la situation dans le respect des prescriptions du médecin régulateur ➤ Vérifier l'état du patient à l'issue des soins notamment ceux relevant de l'urgence réalisés et prendre les mesures appropriées	➤ Pertinence du choix des soins notamment ceux relevant de l'urgence à mettre en œuvre ☐ 0 ☐ 1 ☐ 2 ☐ 3 ➤ Conformité des modalités de réalisation des soins notamment ceux relevant de l'urgence ☐ 0 ☐ 1 ☐ 2 ☐ 3 ➤ Pertinence des actions mises en œuvre ☐ 0 ☐ 1 ☐ 2 ☐ 3
		Total : ... / ... Commentaires :

Bloc de compétences	Compétences	Critères d'évaluation	Résultat
Bloc 3 : Transport du patient dans le respect des règles de circulation et de sécurité routière <i>Les activités réalisées au cours de la période ont-elles permis de mettre en œuvre ce bloc de compétences ?</i> ☐ OUI ☐ NON <i>Si la réponse est négative, ne pas évaluer le bloc de compétences.</i>	6. Réaliser la préparation, le contrôle et l'entretien du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre afin de garantir la sécurité du transport ☐ Vérifier la conformité et le bon fonctionnement du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre ☐ Vérifier l'adéquation des équipements du véhicule à l'état clinique du patient ☐ Identifier les dysfonctionnements et les anomalies et mettre en œuvre les actions correctives adaptées ☐ Réaliser les opérations d'entretien courant du véhicule, dans son domaine de compétences, en respectant les consignes et procédures	☐ Pertinence des vérifications réalisées sur le véhicule adapté au transport sanitaire terrestre ☐ 0 ☐ 1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ Pertinence du repérage des anomalies et des dysfonctionnements et des actions correctives mises en œuvre ☐ 0 ☐ 1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ Conformité des opérations d'entretien courant du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre ☐ 0 ☐ 1 ☐ 2 ☐ 3	Total : ... / ... Commentaires :
Bloc de compétences Bloc 4 : Entretien des matériels et installations du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre en tenant compte des situations d'intervention <i>Les activités réalisées au cours de la période ont-elles permis de mettre en œuvre ce bloc de compétences ?</i> ☐ OUI ☐ NON	7. Conduire le véhicule adapté au transport sanitaire terrestre dans le respect des règles de circulation et de sécurité routière et de façon adaptée à l'état de santé du patient ☐ Conduire un véhicule en respectant les règles de sécurité routière ☐ Identifier l'itinéraire le plus adapté à la situation ☐ Identifier les modalités de conduite les plus adaptées à la situation du patient ☐ Adapter la conduite du véhicule et l'itinéraire à la situation du patient 8. Utiliser des techniques d'entretien du matériel et des installations adaptées, dans son domaine de compétences, en prenant en compte la prévention des risques associés ☐ Identifier et choisir le matériel et les produits appropriés ☐ Doser et utiliser les produits en fonction des procédures et des fiches techniques ☐ Utiliser les techniques de nettoyage et de désinfection appropriées, pour lutter contre les risques de contamination et les infections, en appliquant les protocoles et les règles d'hygiène et de sécurité ☐ Appliquer les principes d'hygiène dans le véhicule adapté au transport sanitaire terrestre visant à prévenir les infections et leur transmission ☐ Identifier et respecter les circuits d'entrée, de sortie et de stockage du linge, des matériels et des déchets ☐ Utiliser les techniques de rangement et de stockage adaptées au véhicule ☐ Appréécier l'efficacité des opérations d'entretien, identifier toute anomalie et alerter ☐ Repérer toute anomalie dans l'intégrité, la péremption, le rangement, les conditions de stockage et l'approvisionnement des matériels et produits et alerter ☐ Repérer les anomalies apparentes dans le fonctionnement des appareils et installations et alerter	☐ Conformité de la conduite du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre aux règles de circulation et de sécurité routière ☐ 0 ☐ 1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ Pertinence de l'adaptation de la conduite à la situation du patient ☐ 0 ☐ 1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ Pertinence de la préparation des opérations d'entretien en fonction de la situation ☐ 0 ☐ 1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ Pertinence de l'analyse de l'application des règles : - de qualité, d'hygiène, de sécurité, d'ergonomie - de traçabilité - liées aux circuits d'entrée, de sortie, et de stockage du linge, des matériels et des déchets ☐ 0 ☐ 1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ Conformité du nettoyage, de la désinfection, et de la décontamination du matériel et des installations ☐ 0 ☐ 1 ☐ 2 ☐ 3	Total : ... / ... Commentaires :

<i>Si la réponse est négative, ne pas évaluer le bloc de compétences.</i>	➤ Repérer toute anomalie et risque d'incident dans le circuit et le conditionnement du matériel stérile et alerter 9. Repérer, signaler, traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien du véhicule, du matériel et des installations et en assurer la traçabilité ➤ Evaluer l'efficacité des opérations réalisées, identifier les anomalies et réajuster dans le cadre de ses compétences ➤ Vérifier la conformité et le bon fonctionnement du matériel et des installations ➤ Repérer les anomalies relatives à l'entretien du matériel et des installations et alerter	➤ Pertinence du repérage et du traitement des anomalies ☐ 0 ☐ 1 ☐ 2 ☐ 3 ➤ Conformité de la vérification de la fonctionnalité des matériels, équipements et installations utilisés ☐ 0 ☐ 1 ☐ 2 ☐ 3 ➤ Pertinence dans la démarche d'analyse critique d'un dysfonctionnement ☐ 0 ☐ 1 ☐ 2 ☐ 3	Total : ... / ... Commentaires :
Bloc de compétences	Compétences	Critères d'évaluation	Résultat
Bloc 5 - Travail en équipe et traitement des informations liées aux activités de transport, à la qualité / gestion des risques <i>Les activités réalisées au cours de la période ont-elles permis de mettre en œuvre ce bloc de compétences ?</i> ☐ OUI ☐ NON <i>Si la réponse est négative, ne pas évaluer le bloc de compétences.</i>	10. Rechercher, traiter, transmettre les informations pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités et transmettre ses savoir-faire professionnels ➤ Rechercher, organiser et hiérarchiser les informations nécessaires à la prise en charge du patient ➤ Transcrire les données recueillies et transmettre les informations et observations relatives au patient et aux situations rencontrées lors du transport par la ou les modalités de communication les plus appropriées aux interlocuteurs pertinents ➤ Identifier les informations pertinentes à apporter aux apprenants sur la pratique professionnelle d'ambulancier ➤ Expliquer les activités à réaliser et les savoir-faire à mettre en œuvre ➤ Vérifier la réalisation des activités dans le respect des procédures ➤ Identifier les écarts dans la réalisation des activités et proposer des actions correctives (explications complémentaires, nouvelle démonstration ...) 11. Organiser et contrôler son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques ➤ Identifier son propre champ d'intervention au regard des fonctions et activités de chaque professionnel de son équipe et du lieu d'exercice ➤ Organiser sa propre activité au sein de l'équipe en tenant compte de la planification de l'ensemble des activités et dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité ➤ Organiser et prioriser son activité pour répondre aux besoins de son équipe ➤ Apporter une contribution à tout projet collectif et institutionnel ➤ Apporter une contribution à l'évaluation des pratiques en équipe (pluri-professionnelle) et à la démarche qualité et à la gestion des risques ➤ Evaluer sa pratique, identifier les axes d'amélioration et ses besoins en formation	➤ Pertinence de l'analyse des situations et du recueil des informations ☐ 0 ☐ 1 ☐ 2 ☐ 3 ➤ Fiabilité et pertinence des informations transmises ☐ 0 ☐ 1 ☐ 2 ☐ 3 ➤ Qualité des informations sur les activités et les savoir-faire transmis ☐ 0 ☐ 1 ☐ 2 ☐ 3 ➤ Pertinence des actions correctives mises en œuvre ☐ 0 ☐ 1 ☐ 2 ☐ 3 ➤ Pertinence dans l'identification et la prise en compte du champ d'intervention des différents acteurs ☐ 0 ☐ 1 ☐ 2 ☐ 3 ➤ Pertinence de l'organisation de son activité ☐ 0 ☐ 1 ☐ 2 ☐ 3 ➤ Qualité de la participation à la démarche professionnelle collective ☐ 0 ☐ 1 ☐ 2 ☐ 3	Total : ... / ... Commentaires :

	➤ Proposer des actions d'amélioration contribuant à la qualité et à la sécurité dans son champ de compétences	➤ Inscription de ses interventions dans la démarche qualité de la structure ☐ 0 ☐ 1 ☐ 2 ☐ 3 ➤ Pertinence de la démarche d'amélioration de sa pratique professionnelle ☐ 0 ☐ 1 ☐ 2 ☐ 3 ➤ Pertinence de l'évaluation de ses propres besoins en formation ☐ 0 ☐ 1 ☐ 2 ☐ 3	
--	--	---	--

Nom du tuteur :	Fonction du tuteur :	Signature du tuteur :
Date et cachet		
Nom de l'apprenant :	Signature de l'apprenant :	

ANNEXE III : évaluation des compétences de l'auxiliaire ambulancier

Hygiène

		NA	EA	A
De connaissance	<i>Connaît les voies de transmission des infections</i>			
	<i>Connaît les moyens de protection</i>			
	<i>Connaît les procédures d'entretien du matériel</i>			
	<i>Connaît les procédures d'entretien des véhicules</i>			
De comportement	<i>Identifie les situations à risque infectieux</i>			
	<i>Prévient la transmission des infections</i>			
De savoir faire	<i>Sait réaliser un lavage simple des mains</i>			
	<i>Sait mettre en œuvre des mesures de protection hygiénique</i>			
	<i>Sait participer à l'entretien hygiénique du matériel</i>			
	<i>Sait participer à l'entretien hygiénique des véhicules</i>			

Principes et valeurs professionnelles

		NA	EA	A
De connaissance	<i>Connaît les droits des patients</i>			
	<i>Connaît les règles du secret professionnel</i>			
	<i>Connaît les principes de la responsabilité</i>			
	<i>Connaît les devoirs envers ses pairs</i>			
De comportement	<i>Adopte une attitude respectueuse</i>			
	<i>Reste dans le champ de ses compétences</i>			
De savoir faire	<i>Sait se montrer respectueux des personnes rencontrées</i>			
	<i>Sait respecter le secret professionnel</i>			
	<i>Sait travailler en équipe</i>			
	<i>Sait se positionner dans son environnement de travail</i>			

Démarche relationnelle

		NA	EA	A
De connaissance	<i>Connait les règles de procédure avec les patients et les familles</i>			
	<i>Connait les règles de procédure avec les membres de l'équipe</i>			
	<i>Connait les règles de procédure avec les professionnels de santé</i>			
De comportement	<i>Adopte une attitude polie et courtoise</i>			
	<i>Identifie les moments et les conditions d'une relation professionnelle</i>			
De savoir faire	<i>Sait mener un entretien à caractère professionnel</i>			
	<i>Applique l'écoute active dans ses échanges</i>			
	<i>Sait reformuler afin d'obtenir une information fiable et claire</i>			

Ergonomie, gestes de manutention, brancardage

		NA	EA	A
De connaissance	<i>Connaît les risques liés à la manutention</i>			
	<i>Connaît les techniques préventives de manutention</i>			
	<i>Connaît les techniques et les moyens d'aide au déplacement</i>			
	<i>Connaît les éléments de confort et de sécurité liés à l'installation du patient</i>			
De comportement	<i>Adapte la technique de manutention au patient</i>			
	<i>Adapte la technique de manutention à la situation</i>			
De savoir faire	<i>Sait adopter des postures ergonomiques</i>			
	<i>Sait utiliser le matériel d'aide au déplacement</i>			
	<i>Sait installer un patient en position de confort et de sécurité dans un VSL</i>			
	<i>Sait participer à l'installation du patient en position de confort et de sécurité dans une ambulance</i>			

Règles du transport sanitaire

		NA	EA	A
De connaissance	<i>Connaît les règles de conduite pour assurer la sécurité d'un transport sanitaire</i>			
	<i>Connaît les contrôles à effectuer pour assurer la sécurité d'un véhicule de transport sanitaire</i>			
	<i>Connaît les documents administratifs du véhicule sanitaire</i>			
	<i>Connaît les éléments administratifs constitutifs d'un dossier et d'une facture de transport sanitaire</i>			
De comportement	<i>Adapte sa conduite aux conditions de circulation</i>			
	<i>Adapte sa conduite à l'état de la personne transportée</i>			
De savoir faire	<i>Sait adapter sa conduite aux besoins de la situation</i>			
	<i>Sait vérifier les éléments de sécurité d'un véhicule</i>			
	<i>Sait vérifier un dossier de transport sanitaire</i>			
	<i>Sait réaliser des factures de transport sanitaire en VSL</i>			

NA : non acquis EA : en cours d'acquisition A : acquis M : Maîtrisé

ANNEXE IV : planning de formation 2026-2

		Durée	Dates des évaluations
Bloc 1	Module 1	70 heures	23 octobre 2026
	Module 2	70 heures	
	Module 3	35 heures	
Bloc 2	Module 4	105 heures	17 ou 18 décembre 2026
	Module 5	105 heures	
Bloc 3	Module 6	7 heures	En stage
	Module 7	21 heures	
Bloc 4	Module 8	35 heures	6 novembre 2026
Bloc 5	Module 9	35 heures	29 janvier 2027
	Module 10	70 heures	
	Suivi pédagogique	3 heures	

Pour les apprentis, les évaluations ne se font qu'après les enseignements complets du bloc

	Structure de soins de Courte durée Adulte ou Enfant	Structure de soins de longue durée, de soins de suite et de réadaptation ou EHPAD	Psychiatrie / Santé mentale Adulte ou Enfant
Répartition des stages	105 heures		
Temps plein	9 au 27 novembre 2026		
Apprentissage	3 au 21 mai 2027		

	Parcours Médecine d'urgence Adulte / Enfant (Service des urgences / SAMU -SMUR)	Entreprise Transport sanitaire	Total
Répartition des stages	70 heures	70 heures	245 heures
Temps plein	28 décembre 2026 au 8 janvier 2027 ou 1 au 12 février 2027	1 au 12 février 2027 ou 28 décembre 2026 au 8 janvier 2027	
Apprentissage	18 au 29 janvier 2027	29 mars au 9 avril 2027	